



# RAPPORT<sub>2024</sub>

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
**EAU POTABLE**

# SOMMAIRE

1

Préambule

2

Synthèse du rapport sur le prix et la qualité  
du service d'eau potable 2024

Les chiffres du service

L'essentiel de l'année 2024

Les perspectives pour l'année 2025

Synthèse des indicateurs de performance du service 2024

3

Présentation générale du service

Usagers du service d'eau potable

Volumes d'eau

Mode d'exploitation du service

Équipements et ouvrages

Densité de population

4

Tarification

Modalités de tarification

Détail des tarifs

Économie du service

# 5

## Indicateurs de performance

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale
- Rendement primaire de réseau
- Indice de linéaire de pertes en réseau
- Taux de renouvellement des réseaux
- Avancement de la protection de la ressource en eau
- Indicateurs liés à la qualité de l'eau
- Indice linéaire des volumes non comptés
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés
- Impayés sur les factures d'eau
- Réclamations
- Délai d'ouverture des branchements des nouveaux abonnés

# 6

## Financement des investissements

- Montant des travaux engagés
- Montant des subventions et concours versés
- Encours de la dette et annuités
- Immobilisations et amortissements
- Durée d'extinction de la dette
- Projet à l'étude ou en travaux pour 2025

# 7

## Démarches structurantes engagées par la CCPV

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable
- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- Préservation de la ressource en eau et sobriété en eau

# 1

## PRÉAMBULE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la compétence « eau potable » a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Valois, une obligation règlementaire et également la volonté d'agir à une échelle territoriale plus large, afin de garantir aux habitants l'accès à une eau de qualité et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur le plan qualitatif

4 syndicats supra-communautaires subsistent sur son territoire du fait de leur implantation sur plusieurs intercommunalités. La CCPV est membre de ces syndicats par représentation-substitution des communes. Il s'agit des syndicats suivants :

- SMAEP d'Auger-Saint-Vincent comprenant sur le territoire de la CCPV les communes d'Auger-Saint-Vincent, Béthancourt-en Valois, Duvy, Fresnoy-le-Luat, Feigneux (Hameau de Morcourt), Gilocourt, Glaignes, Ormoy-Villers, Orrouy, Rouville, Rocquemont, Rosières, Séry-Magneval et Trumilly, avec une vente d'eau à Béthisy-Saint-Martin située hors CCPV.
- SMAEP de Montlognon dont seules les communes de Baron et Versigny font partie de la CCPV.
- SMAEP de la Goële qui alimente la commune de Ver-sur-Launette.
- USESA qui est compétent sur la commune de Marolles.

La loi Notre imposait un transfert obligatoire des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés de communes au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les élus du Pays de Valois ont souhaité, que la communauté de communes prenne la compétence « Alimentation en Eau Potable » au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette décision a été soumise à l'avis des conseils municipaux des 62 communes du territoire qui se sont prononcés favorablement à leur grande majorité.

La Communauté de Communes du Pays de Valois travaille en étroite collaboration avec les élus municipaux et des ex syndicats d'eau. La Communauté de Communes du Pays de Valois s'est engagée à poursuivre les travaux déjà actés par les communes, mais aussi à appliquer un tarif différencié permettant aux communes ayant entretenu leur réseau, de ne pas à avoir à supporter le coût de l'entretien ou des travaux des communes qui ont moins investi et à harmoniser le prix de l'eau d'ici 2041.

---

Aujourd'hui, le Communauté de Communes du Pays de Valois exerce directement la compétence « eau potable » sur 45 de ses 62 communes.

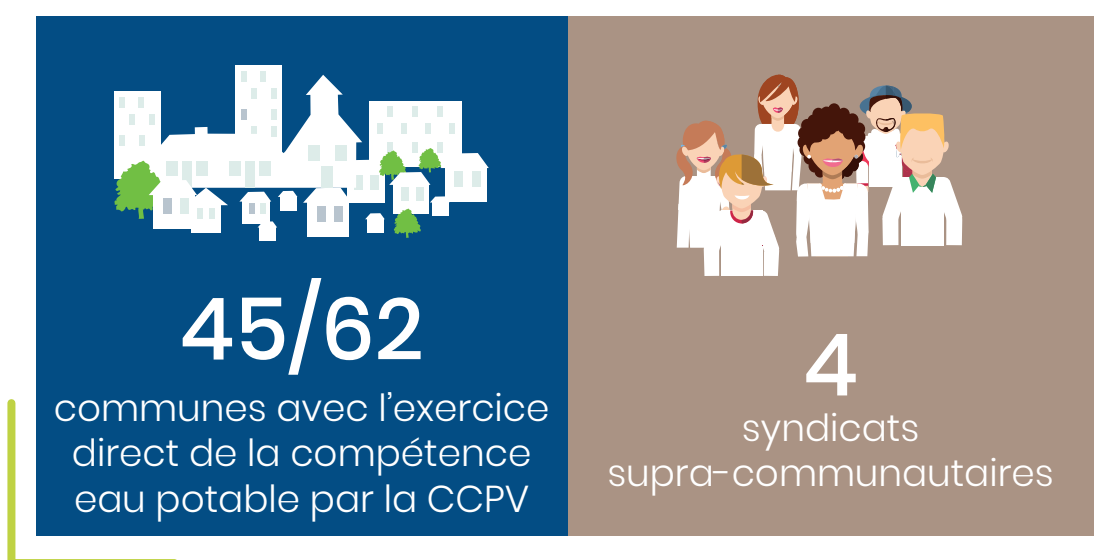
---

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code. Les données pour la première année sont à la fois consolidées et réparties par unité de distribution afin de permettre une lecture pertinente de l'activité sur l'exercice 2024.

Une mise en perspective par rapport aux années précédentes n'a pas été possible, car les données antérieures sont incomplètes.

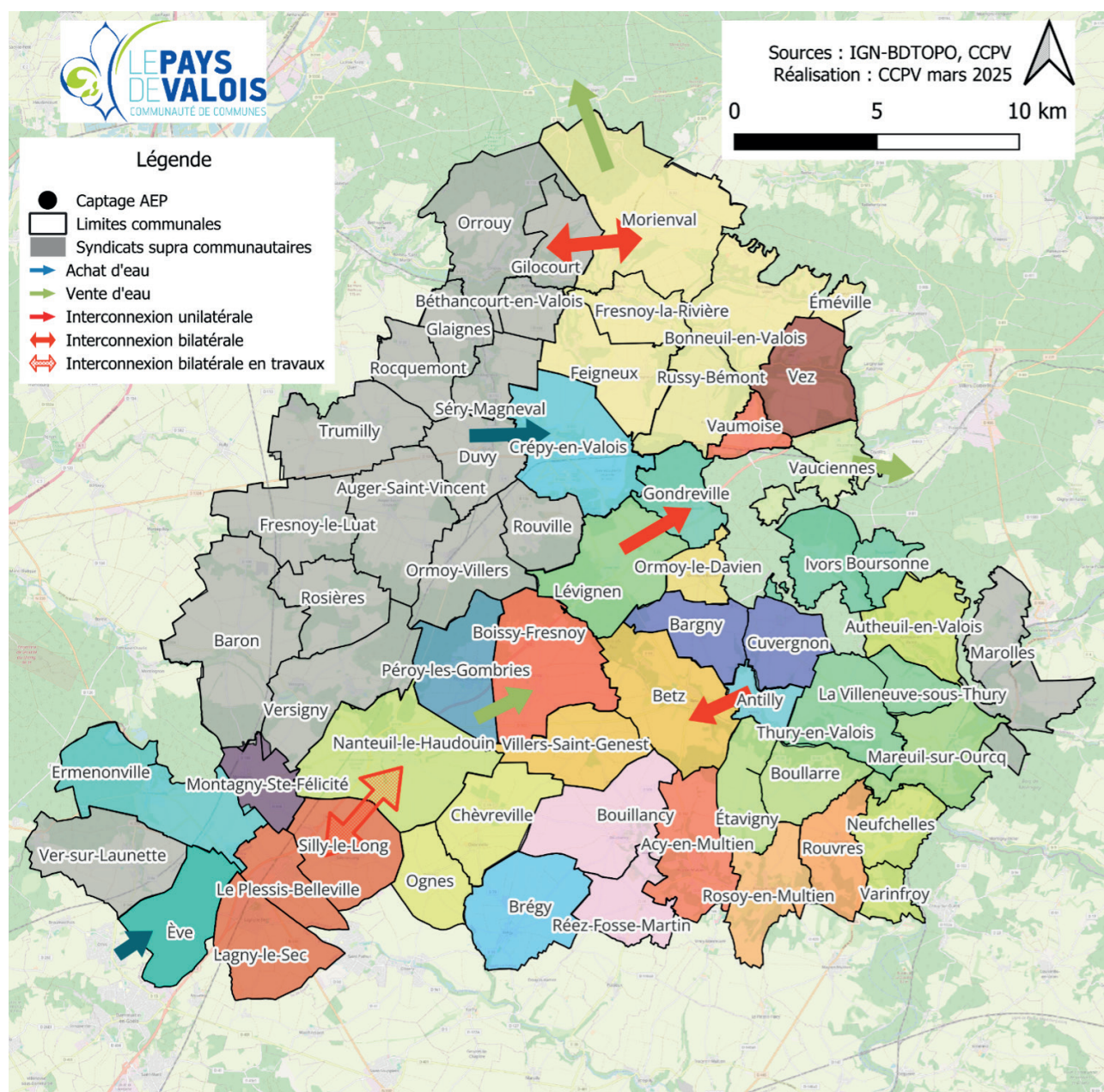
Une unité de distribution, au sens du présent rapport, est un ensemble continu d'ouvrages et de canalisations de distribution d'eau dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène, c'est-à-dire provenant des mêmes ouvrages de prélèvement, géré dans le cadre d'un même contrat et disposant d'un même prix de l'eau potable (Exception faite de Betz et Villers-Saint-Genest sur ce dernier point). Par exemple, l'unité de distribution de Péroy-les-Gombries est distincte de celle de Boissy-Fresnoy alors qu'elles sont approvisionnées par la même ressource en eau mais rattachées à des contrats de délégation de service public différents. Ces unités de distribution (UDI) représentées sur la carte ci-après comptent le plus souvent une commune (24 UDI) et 9 sont intercommunales, avec le plus souvent 2 communes et un maximum de 4 communes.

Le présent rapport traite donc de l'exercice 2024 sur un périmètre de 33 unités de distribution d'eau potable.



**Figure 1 :**

**Unités de distribution d'eau potable sur la Communauté de Communes du Pays de Valois, achats, ventes et échanges d'eau internes ou externes**



**Extrait d'une note d'information du ministère de l'écologie et du développement durable:  
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service**

**Le rapport annuel du maire ou du président de l'EPCI sur le prix et la qualité du service public...**

“ Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ” (art. L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT)).

**... à destination des usagers...**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie. Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

**... pour plus de transparence...**

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le rapport annuel devra être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du maire dans les communes de plus de 10 000 habitants, du président de l'EPCI de plus de 50 000 habitants ou du président du syndicat mixte comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux du 25 septembre 2025.

**... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...**

Le maire ou le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication. Les gestionnaires et les agences de l'eau apportent leur appui pour collecter et traiter certaines données de base.

**... présenté avant le 30 septembre**

Ce rapport doit désormais être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre. En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent à un EPCI est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçu(s) du ou des EPCI, soit au plus tard le 31 décembre. Il indique dans une note liminaire la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements.

**... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager.**

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

L'article L. 2224-5 du CGCT impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix de l'eau, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention.

Cette note établie sur la base de l'activité 2024 de l'agence de l'eau Seine Normandie est jointe en annexe au présent rapport.

# 2 SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE 2024

## Les chiffres du service

|                                                    | 2024                                                                            |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Communes desservies                                | 45                                                                              |
| Habitants desservis                                | 47 135                                                                          |
| Usagers (clients) ou abonnés                       | 19 778                                                                          |
| Ouvrages de prélèvement                            | 33                                                                              |
| Capacité réelle de production d'eau potable (m³/j) | 13 680                                                                          |
| Réservoirs de stockage (m³)                        | 54                                                                              |
| Volume de stockage (m³)                            | 11 664                                                                          |
| Longueur de réseau (km)                            | 416                                                                             |
| Volume total mis en distribution                   | 2 593 444 m³/an                                                                 |
| Volume total d'eau potable vendu                   | 2 139 171 m³/an<br>124L / j / habitant<br>108m³/an/hab<br>tous usages confondus |

# L'essentiel de l'année 2024

## Production d'eau

- › Diagnostic de 16 forages existants et d'essais et analyses des PFAS sur 22 ressources en eau.

## Distribution de l'eau potable (réseaux, réservoirs, station de reprise, branchements)

- › Renouvellement des réseaux d'eau potable à Crépy-en-Valois, Gondreville, Nanteuil-le-Haudouin et Eve.
- › Installation des dispositifs de sectorisation prévus dans le cadre du contrat de concession du secteur 1.
- › Mise en place d'analyseurs de chlore en continu à Rouvres-en-Multien et démarrage des travaux à Vauciennes et Vaumoise.
- › Chloration sur l'unité de distribution de Bargny / Cuvergnon
- › Installation d'un surpresseur au pied du réservoir de Boullarre / Etavigny.
- › Reprise de 7 branchements en plomb à Vaumoise.
- › Mise en place de deux vannes d'isolement au droit du Pont Saint-Ladre à Crépy-en-Valois.

## Interconnexion des réseaux

- › Travaux d'interconnexion entre Lévignen et Gondreville (Mise en service fin 2024).
- › Travaux d'interconnexion et de renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable entre Nanteuil-le-Haudouin et Silly-le-Long (Mise en service 2025).

## Préservation de la ressource en eau

- › Recrutement d'une animatrice préservation de la ressource en eau.
- › Rédaction du diagnostic préalable à l'élaboration de la Stratégie de Préservation de la Ressource en eau (SPRE) et au contrat de territoire du Pays de Valois.
- › Étude de diagnostic territorial multi-pressions sur le captage de Boursonne, en vue de la définition d'un plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau.
- › Étude des aires d'alimentation des captages d'Antilly, Cuvergnon, Gondreville et Péroy-les-Gombries.

## Démarches transversales

- › Études de schéma directeur d'alimentation en eau potable (Phases 1 et 2) et du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) (Phase 1).

# Les perspectives pour l'année 2025

## Production d'eau

- › Équipement et mise en service de forage F2 bis sur le champ captant de Lagny-le-Sec.
- › Diagnostic du forage de Russy-Bémont et analyses d'eau complémentaires sur les forages de Boursonne et Droizelles et le forage d'essai Gergogne 2.
- › Étude pour la mise en service d'un nouveau forage à Lévigren.

## Distribution de l'eau potable (réseaux, réservoirs, station de reprise, branchements)

- › Déploiement de la télérelève dans le cadre du contrat du secteur 1.
- › Installation des pré-localisateurs de fuites prévus dans le cadre du contrat du secteur 1.
- › Renouvellement ou maillage de réseaux d'eau potable à Crépy-en-Valois, Cuvergnon, Lagny-le-Sec, Lévigren, Mareuil-sur-Ourcq, Ognès, le Plessis-Belleville et Vaumoise.
- › Travaux de mise en sécurité d'ouvrages d'eau potable, d'amélioration de la chloration et d'équipements de sectorisation (Acy-en-Multien, Boissy-Fresnoy, Boullarre / Etavigny, Ivors / Boursonne, Neufchelles / Varinfroy, Rouvres-en-Multien, Vauciennes et Vaumoise).
- › Installation d'un surpresseur au pied du réservoir de Lévigren.
- › Réhabilitation de l'étanchéité intérieure d'une cuve du réservoir semi-enterré de Crépy-en-Valois.
- › Diagnostic du génie-civil du réservoir sur tour de Nanteuil-le-Haudouin.
- › Réhabilitation du réservoir sur tour de Boissy-Fresnoy.

## Interconnexion des réseaux

- › Mise en service des travaux d'interconnexion et de renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable entre Nanteuil-le-Haudouin et Silly-le-Long.
- › Études des travaux d'interconnexion entre Lévigren et Ormoy-le-Davien.

## Préservation de la ressource en eau

- › Reprise de l'animation sur les captages de Vauciennes et Vaumoise.
- › Approbation de la Stratégie de Préservation de la Ressource en eau (SPRE) et signature du contrat de territoire du Pays de Valois (CCPV) avec l'agence de l'eau Seine-Normandie.
- › Finalisation de l'étude des aires d'alimentation des captages d'Antilly, Cuvergnon, Gondreville et Péroy-les-Gombries.
- › Lancement d'une étude de préfiguration relative aux paiements pour services environnementaux.
- › Participation à l'étude des cultures à bas niveaux d'intrants lancée par l'USESA.

## Gestion du service

- › Réalisation d'une page dédiée à la télérelève sur le site internet de la CCPV.
- › Rédaction d'un rapport sur le prix et la qualité du service Eau potable unique
- › Attribution du contrat de concession sur le secteur 2.

## Démarches transversales

- › Études de schéma directeur d'alimentation en eau potable (Phase 3 : scénarios d'amélioration de la qualité et de sécurisation quantitative) et du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) (Phase 2).

# Synthèse des indicateurs de performance du service 2024

Tableau 1

| Indicateurs de performance du service 2024                            |                  |                                      |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------|
| Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 modifié - annexe II) | Valeur 2024 CCPV | Valeurs nationales 2023 <sup>1</sup> |

## Descriptif du service

|                                                                                                     |                                      |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------|
| [D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)                                            | 47 135                               | /    |
| [D102.0] Prix du service d'eau potable (hors assainissement collectif) au m³ pour 120 m³ (€ TTC/m³) | 2,47 au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 | 2,32 |

## Qualité de service à l'usager

|                                                                                                    |                     |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------|
| [D 151.0] Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés                     | 2 jours en majorité | Non calculé |
| [P152.1] Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés                          | 96%                 | Non calculé |
| [P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (unité pour 1 000 abonnés) | 1,37                | 2,50        |
| [P155.1] Taux de réclamations (unité pour 1 000 abonnés)                                           | 2,6                 | 2,8         |

## Qualité de l'eau

|                                                                                                                                                                                                        |                                                |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------|
| [P101.1] Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie                 | 97,6%                                          | 98,5% |
| [P102.2] Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 70,8 % (20,4 % sur l'eau mise en distribution) | 98,7% |

<sup>1</sup> Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services publics et de leur performance en 2023 – Eau France – Sispea

## Gestion financière et patrimoniale

|                                                                                              |       |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| [P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable                              | 0,37% | 0,66% |
| [P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/ 120) | 101   | 103   |
| [P109.0] Montant des abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (€/m³)       | 0,00  | 0,007 |
| [P153.2] Durée d'extinction de la dette (Année)                                              | 1,0   | 3,2   |
| [P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente                         | 1,9%  | 2,0%  |

## Performance environnementale

|                                                                      |       |       |
|----------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| [P104.3] Rendement du réseau de distribution                         | 82,5% | 81,2% |
| [P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)           | 2,99  | 3,4   |
| [P106.3] Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)               | 2,92  | 3,0   |
| [P108.3] Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 78%   | 77%   |

# 3 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

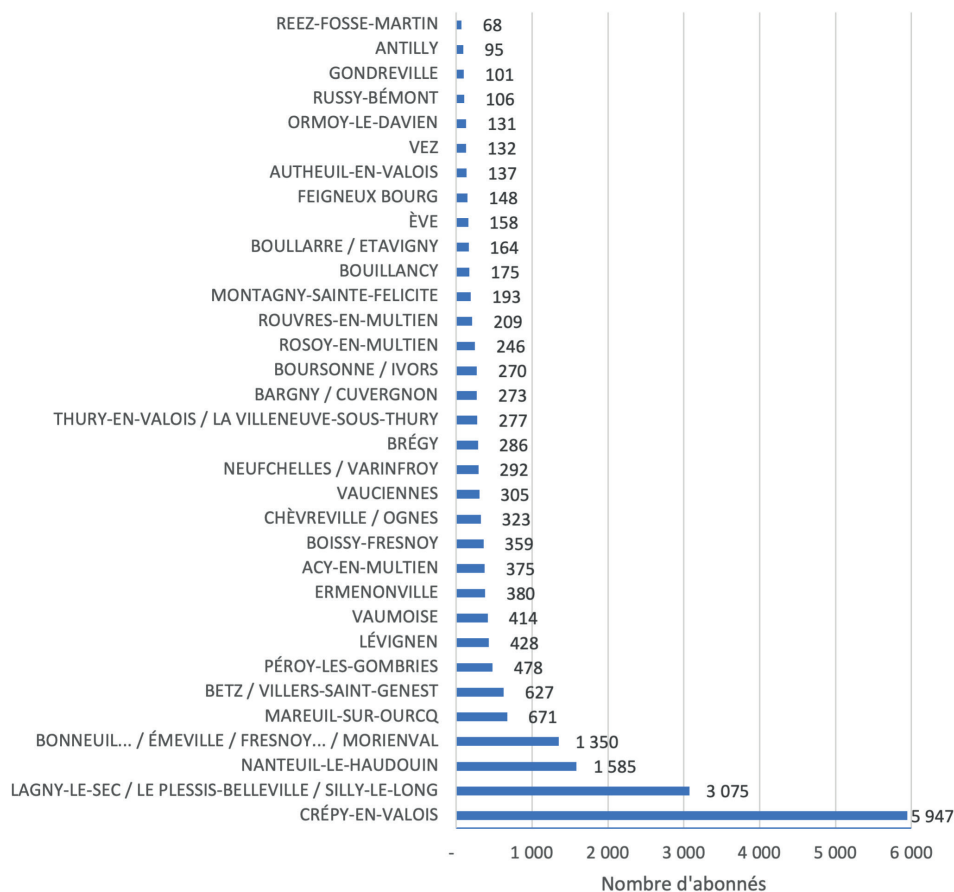
## Usagers du service d'eau potable

Le transfert complet de la compétence en eau potable à la CCPV est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le nombre d'abonnés (ou usagers) du service d'eau potable de la CCPV se limite donc à l'année 2024.

En 2024, la Communauté de Communes du Pays de Valois dessert 19 778 abonnés en eau potable ce qui correspond à 47 135 habitants.

**Figure 2 :**

***Répartition du nombre d'abonnés desservis pour l'année 2024 par unité de distribution***



Les unités de distribution de Crépy-en-Valois et de Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville / Silly-le-Long représentent respectivement 30 % et 16 % du total des abonnés 2024, soit près de 9 000. Les autres unités de distribution sont de taille plus réduite, avec 29 d'entre elles dont le nombre d'abonnés ne dépasse pas 700.

Le rapport entre le nombre d'habitants sur les unités de distribution et le nombre d'abonnés indique qu'un abonnement est souscrit sur le territoire pour 2,38 habitants en moyenne. Cette valeur est proche du nombre d'occupants par résidence principale sur la CCPV de 2,41 personnes<sup>2</sup>.

## Volumes d'eau

En 2024, 1 836 948 m<sup>3</sup> ont été produits sur le territoire de la CCPV et 889 543 m<sup>3</sup> ont été achetés en gros<sup>3</sup>, soit un total de volumes entrants égale à 2 726 491 m<sup>3</sup>.

|                                                  |                                     |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Volumes consommés autorisés comptabilisés        | 2 139 171 m <sup>3</sup> soit 78,7% |
| Volumes consommés autorisés estimés <sup>4</sup> | 11 746 m <sup>3</sup> soit 0,4%     |
| Volumes de pertes                                | 442 527 m <sup>3</sup> soit 16,3%   |
| Volumes vendus en gros <sup>5</sup>              | 125 861 m <sup>3</sup> soit 4,6%    |

Un schéma synthétique est présenté en figure 3 (ci-après), afin d'expliciter clairement les liens entre les différents volumes considérés. L'écart de 0,29 % constaté entre les volumes entrants et les volumes sortants s'explique par une différence dans les périodes de relève des compteurs.

<sup>2</sup> Source : INSEE 2022

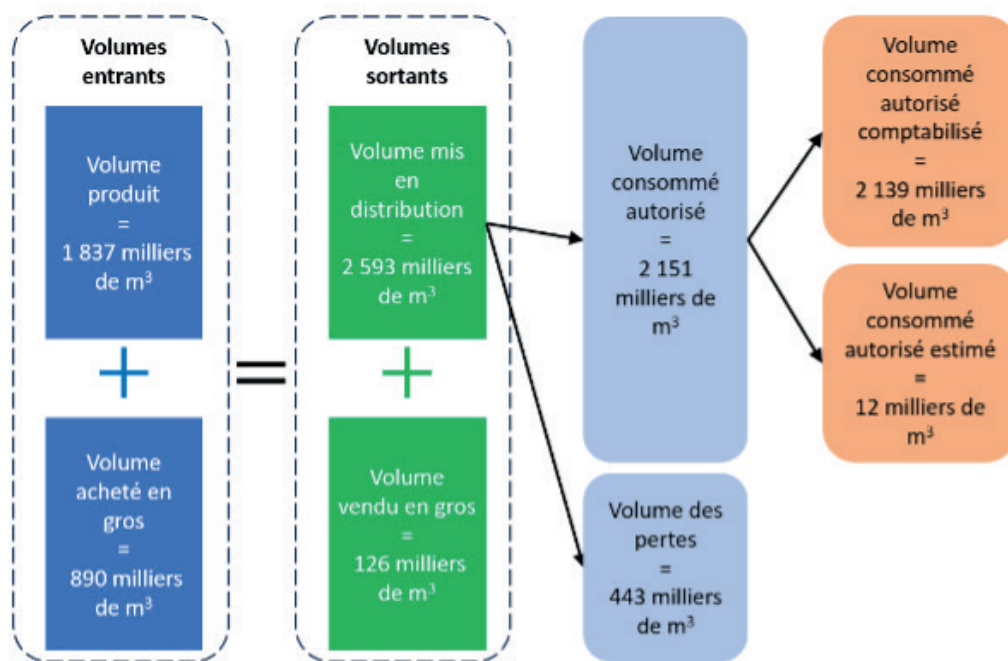
<sup>3</sup> Les volumes achetés en gros considérés résultent des échanges entre un service d'eau extérieur et la CCPV (SMAEP Auger-Saint-Vincent, forage privé Russy-Bémont, Syndicat de la Goële).

<sup>4</sup> Ce sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus ou des volumes de service. Il s'agit, par exemple, des volumes d'eau pour les essais de poteaux incendie, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement, le nettoyage des réservoirs, les purges...

<sup>5</sup> Les volumes vendus en gros considérés résultent des échanges entre la CCPV et un service d'eau extérieur (Coyolles, SMAEP Auger-Saint-Vincent, Saint-Jean-aux-Bois).

**Figure 3 :**

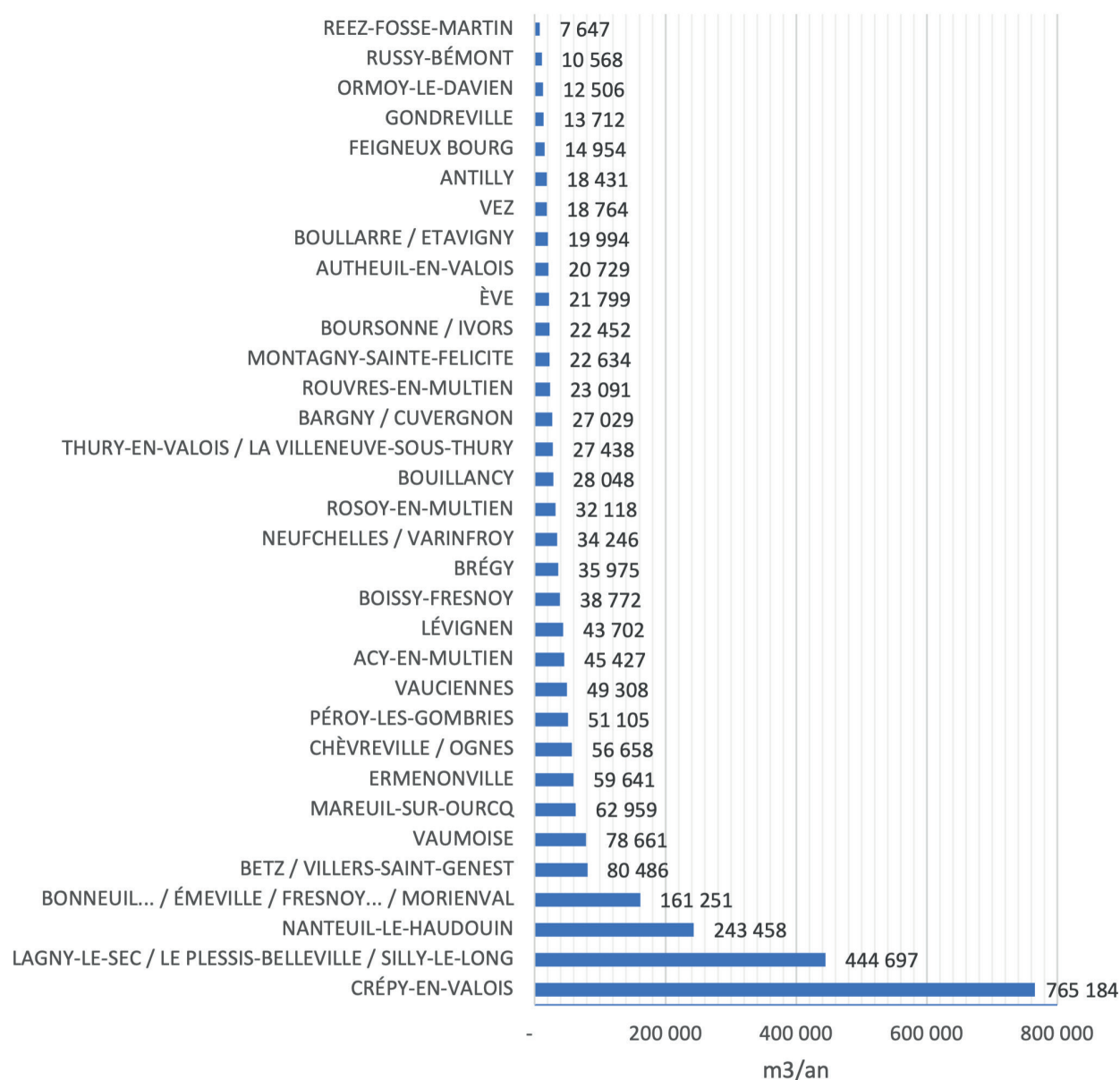
**Origine et destination des volumes d'eau**



Les volumes mis en distribution pour le service [Volumes produits au sein de l'unité de distribution + volumes achetés en gros (hors périmètre de l'unité de distribution mais hors ou au sein de la CCPV) – volumes vendus en gros (hors périmètre de l'unité de distribution mais hors ou sein de la CCPV)] se répartissent entre les 33 unités de distribution de la manière suivante.

**Figure 4 :**

**Répartition des volumes mis en distribution**



Le volume total mis en distribution est proche de 2 590 000 m³/an, soit près de 7 100 m³/j en moyenne.

Les 4 unités de distribution de Crépy-en-Valois, Bonneuil-en-Valois / Éméville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall, Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville / Silly-le-Long et Nanteuil-le-Haudouin concentrent 62 % des besoins en eau potable de la CCPV, soit 1 614 590 m³ d'eau mis en distribution sur 2024.

L'exploitation du service d'eau sur le périmètre d'exercice directe de la compétence par la CCPV est assurée en délégation de service public (DSP). 22 communes (soit 16 unités de distribution) ont intégré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 le contrat de concession du secteur 1 signé avec la SAUR, qui arrivera à échéance au 31 décembre 2030.

### Secteurs d'exploitation du service d'eau potable

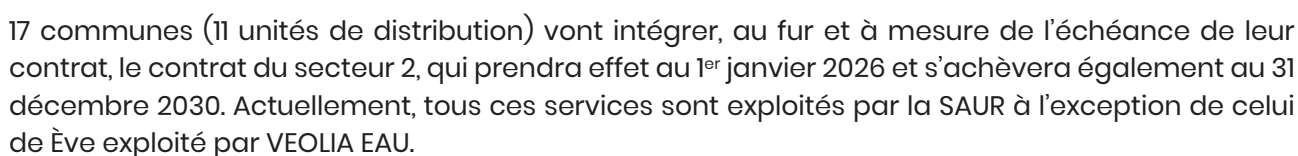


Tableau 2

| Échéance des contrats pour les unités de distribution du secteur 2                                           |                                                                    |                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Unité de distribution                                                                                        | Communes                                                           | Échéance du contrat de DSP eau potable |
| Boursonne / Ivors (Ex syndicat des eaux d'Ivors-Boursonne)                                                   | Boursonne<br>Ivors                                                 | 31/12/2025                             |
| Eve                                                                                                          | Eve                                                                | 31/12/2025                             |
| Péroy-les-Gombries                                                                                           | Péroy-les-Gombries                                                 | 31/12/2025                             |
| Vez                                                                                                          | Vez                                                                | 31/12/2025                             |
| Bargny / Cuvergnon (Ex syndicat des eaux de Bargny-Cuvergnon)                                                | Bargny<br>Cuvergnon                                                | 14/04/2026                             |
| Crépy-en-Valois                                                                                              | Crépy-en-Valois                                                    | 30/06/2026                             |
| Russy-Bémont                                                                                                 | Russy-Bémont                                                       | 10/08/2026                             |
| Nanteuil-le-Haudouin                                                                                         | Nanteuil-le-Haudouin                                               | 31/12/2027                             |
| Bonneuil-en-Valois / Emeville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall (Ex syndicat des eaux de Bonneuil-en-Valois) | Bonneuil-en-Valois /<br>Emeville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall | 31/12/2028                             |
| Ormoy-le-Davien                                                                                              | Ormoy-le-Davien                                                    | 31/12/2028                             |
| La Villeneuve-sous-Thury / Thury-en-Valois (Ex syndicat des eaux de la Grivette)                             | La Villeneuve-sous-Thury / Thury-en-Valois                         | 31/12/2028                             |

6 communes et autant d'unités de distribution disposent de contrat dont l'échéance est postérieure ou égale au 31 décembre 2030, elles font partie du secteur 3.

Tableau 3

| Échéance des contrats pour les unités de distribution du secteur 3 |             |                            |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------|
| Unité de distribution                                              | Délégataire | Échéance du contrat de DSP |
| Acy-en-Multien                                                     | SAUR        | 31/02/2032                 |
| Autheuil-en-Valois                                                 | VEOLIA Eau  | 31/12/2030                 |
| Brégy                                                              | SAUR        | 31/12/2030                 |
| Lévignen                                                           | SUEZ        | 31/12/2030                 |
| Mareuil-sur-Ourcq                                                  | SAUR        | 31/12/2030                 |
| Rosoy-en-Multien                                                   | VEOLIA Eau  | 31/12/2030                 |

# Équipements et ouvrages

Les principaux ouvrages liés à l'activité eau potable au sein de la CCPV sont des équipements de production, de stockage et de traitement ainsi que les réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable. D'autres équipements comme les surpresseurs sont nécessaires au bon déroulement de la distribution en eau potable. Afin d'améliorer la lisibilité, les tableaux présentant les équipements sont découpés ci-après par secteur et par unité de distribution.

## Ouvrages de prélèvements et équipements de production

Tableau 4

**Inventaire de l'ensemble des captages présents sur le territoire de la CCPV avec l'aquifère capté, la capacité de production et l'état de réalisation du diagnostic forage.**

| Nom du captage | Communes d'implantation | Indice BRGM | Aquifère capté | Diagnostic forage (année) | Capacité de production |                                  |
|----------------|-------------------------|-------------|----------------|---------------------------|------------------------|----------------------------------|
|                |                         |             |                |                           | Volume autorisé        | Débit de l'équipement de pompage |

### Secteur Automne

|                                   |                    |             |                     |               |                                              |           |
|-----------------------------------|--------------------|-------------|---------------------|---------------|----------------------------------------------|-----------|
| Bonneuil-en-Valois                | Bonneuil-en-Valois | 129-2X-0007 | Calcaires lutétiens | 2024          | 720 m³/h (50 m³/h valeur retenue par défaut) | 50 m³ / h |
| Gondreville                       | Gondreville        | 129-5X-0026 | Calcaires lutétiens | 2018          | 15 m³/h                                      | 6 m³/h    |
| Lévignen                          | Lévignen           | 129-5X-0017 | Calcaires lutétiens | 2024          | 50 m³/h                                      | 15 m³/h   |
| Ormoy-le-Davien                   | Ormoy-le-Davien    | 129-5X-0041 | Calcaires lutétiens | 2022          | Pas de DUP <sup>6</sup>                      | 6 m³/h    |
| Russy-Bemont ancienne conserverie | Russy-Bemont       | 129-2X-0101 | Sables de Cuise     | Ouvrage privé | Pas de DUP                                   | 150 m³/h  |
| Vauciennes                        | Vauciennes         | 129-2X-0006 | Sables de Cuise     | 2021          | 120 m³/h                                     | 20 m³/h   |
| Vaumoise source St Pierre         | Vaumoise           | 129-2X-0024 | Calcaires lutétiens | Source        | 400 m³/j                                     | 20 m³/h   |
| Veze                              | Veze               | 129-2X-0011 | Calcaires lutétiens | Source        | 10 m³/h                                      | 5 m³/h    |

|                              |                                               |             |                     |                                      |                     |         |
|------------------------------|-----------------------------------------------|-------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|---------|
| Acy-en-Multien               | Acy-en-Multien                                | 155-1X-0009 | Sables de Beauchamp | 2024                                 | 18 m³/h             | 15 m³/h |
| Antilly F1                   | Antilly                                       | 129-6X-0085 | Calcaires lutétiens | 2017                                 | 25 m³/h             | 25 m³/h |
| Antilly F2                   | Antilly                                       | 129-6X-0086 | Calcaires lutétiens | 2017                                 |                     | 25 m³/h |
| Autheuil-en-Valois           | Autheuil-en-Valois                            | 129-7X-0073 | Calcaires lutétiens | Source                               | 15 m³/h             | 14 m³/h |
| Betz Macquelines 3           | Betz                                          | 129-5X-0093 | Calcaires lutétiens | 2020 ou 2021 lors de la régénération | 28 m³/h<br>420 m³/j | 17 m³/h |
| Bouillancy                   | BOUILLANCY<br>(1 seul ouvrage de prélèvement) | 155-1X-0007 | Sables de Beauchamp | 2024                                 | 20 m³/h             | 9 m³/h  |
| Réze-Fosse-Martin            |                                               |             |                     |                                      |                     |         |
| Boullarre                    | Boullarre                                     | 129-6X-0033 | Sables de Beauchamp | Source                               | 12 m³/h<br>120 m³/j | 12 m³/h |
| Boursonne                    | Boursonne                                     | 129-6X-0064 | Calcaires lutétiens | 2024<br>(Précédent 2017)             | 30 m³/h             | 14 m³/h |
| Cuvergnon                    | Cuvergnon                                     | 129-6X-0051 | Calcaires lutétiens | 2017                                 | 8 m³/h<br>160 m³/h  | 7 m³/h  |
| Mareuil-sur-Ourcq            | Mareuil-sur-Ourcq                             | 155-3X-1022 | Sables de Cuise     | 2024                                 | 60 m³/h             | 30 m³/h |
| Neufchelles « Les Justices » | Neufchelles                                   | 155-2X-0027 | Sables de Cuise     | 2024<br>(Précédent 2015)             | 15 m³/h<br>150 m³/j | 14 m³/h |
| Rosoy-en-Multien             | Rosoy-en-Multien                              | 155-2X-0023 | Calcaires lutétiens | 2024                                 | 1000 m³/j           | 31 m³/h |
| Rouvres-en-Multien           | Rouvres-en-Multien                            | 155-2X-0026 | Calcaires lutétiens | Source                               | 30 m³/h<br>200 m³/j | 12 m³/h |
| Thury-en-Valois F1           | Thury-en-Valois                               | 129-6X-0059 | Calcaires lutétiens | 2024                                 | 12 m³/h             | 12 m³/h |
| Thury-en-Valois F2           |                                               |             |                     |                                      |                     |         |

<sup>6</sup> Déclaration d'utilité publique<sup>7</sup> Interdiction de fonctionnement simultané des deux forages

|                                    |                              |             |                     |      |                       |                      |
|------------------------------------|------------------------------|-------------|---------------------|------|-----------------------|----------------------|
| Brégy Puits                        | Brégy                        | 154-4X-0034 | Calcaires lutétiens | /    | 120 m³/j              | 15 m³/h              |
| Brégy<br>nouveau forage            | Brégy                        | 154-4X-0064 | Calcaires lutétiens | 2024 | 120 m³/j              | 21 m³/h              |
| Chèvreville                        | Chèvreville                  | 154-6X-0004 | Calcaires lutétiens | 2014 | 20 m³/h<br>250 m³/j   | 20 m³/h              |
| Ermenonville                       | Ermenonville                 | 154-3X-0003 | Calcaires lutétiens | 2024 | 50 m³/h               | 25 m³/h              |
| Lagny-le-Sec<br>F1                 | Lagny-le-Sec                 | 154-3X-0037 | Calcaires lutétiens | 2019 | 165 m³/h              | 80 m³/h              |
| Lagny-le-Sec<br>F2                 | Lagny-le-Sec                 | -           | Calcaires lutétiens | 2019 |                       | 35 m³/h <sup>7</sup> |
| Montagny-<br>Sainte-Félicité<br>P2 | Montagny-<br>Sainte-Félicité | 154-3X-0036 | Calcaires lutétiens | 2016 | 20 m³/h               | 15 m³/h              |
| Nantheuil-le-<br>Haudouin          | Nantheuil-le-<br>Haudouin    | 128-8X-0095 | Calcaires lutétiens | 2024 | 110 m³/h<br>2200 m³/j | 55 m³/h              |
| Péroy-les-<br>Gombries             | Péroy-les-<br>Gombries       | 128-8X-0098 | Calcaires lutétiens | 2024 | 100 m³/h              | 50 m³/h              |

La CCPV dispose actuellement de 33 ouvrages de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine (dont 5 sources) pour un volume total autorisé de production 1 059 m³/h et une capacité réelle de production de 684 m³/h, soit 13 680 m³/j sur 20 heures.

A ces ouvrages de prélèvement propres à la CCPV viennent s'ajouter des achats d'eau au SMAEP d'Auger-Saint-Vincent pour la ville de Crépy-en-Valois, au syndicat de la Goële pour Eve et le forage privé de Russy-Bémont pour les couvertures des besoins en eau de Russy-Bémont et Feigneux.

### AQUIFÈRES EXPLOITÉS

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, six aquifères superposés sont distinguables. Ils sont constitués par des assises calcaires ou sableuses et sont séparés par des niveaux argileux plus ou moins épais et parfois absents. Il s'agit :

- > De l'aquifère des calcaires de Saint Ouen du Bartonien moyen,
- > De l'aquifère des sables de Beauchamp et d'Auvers du Bartonien inférieur,
- > De l'aquifère des calcaires lutétiens,
- > De l'aquifère des sables cuisiens de l'Yprésien supérieur,
- > De l'aquifère des sables de Bracheux du Thanétien,
- > De l'aquifère de la Craie du Sénonien.

L'aquifère des calcaires lutétiens est le principal aquifère exploité pour l'alimentation en eau potable sur la CCPV. Il est plus vulnérable aux pollutions diffuses. L'aquifère des sables de Cuise est capté pour l'alimentation en eau potable sur trois secteurs :

- > au sud-ouest de la vallée de l'Automne, sur les communes d'Auger-Saint-Vincent et de Fresnoy-le-Luat (limite entre les bassins-versants du ru Sainte Marie et de la Nonette) ;
- > au sud-est de la vallée de l'Automne sur les communes de Russy-Bémont et Vauciennes ;
- > et dans la vallée de l'Ourcq à Neufchelles et Mareuil-sur-Ourcq. Seuls ces deux ouvrages présentent une eau pauvre en nitrates et en pesticides.

Les ouvrages d'Acy-en-Multien, Bouillancy, Boullarre et Eve, captant les sables de Beauchamp, sont également vulnérables aux pollutions diffuses.

### CAPTAGES SENSIBLES ET PRIORITAIRES

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, 3 captages sont désignés comme prioritaires en vertu de loi Grenelle de l'Environnement.

Cette classification prend en compte l'importance stratégique de ces points d'eau dans l'approvisionnement en eau potable des communes et l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides. Ces captages sont les suivants : Auger-Saint-Vincent, Boursonne et Vauciennes.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie a établi une liste des captages classés sensibles aux pollutions diffuses (Nitrates et pesticides). En identifiant ces sites de prélèvements d'eau sensibles, le SDAGE permet d'orienter les efforts de surveillance, de protection et de gestion des ressources en eau souterraine vers les captages particulièrement vulnérables aux pollutions diffuses, contribuant ainsi à garantir la sécurité et la salubrité de l'eau potable pour les populations desservies par ces captages. Ces captages sont les suivants sur le territoire de la CCPV.

**Tableau 5**

| Liste des captages classés « sensibles » au titre du SDAGE |                        |
|------------------------------------------------------------|------------------------|
| Captage                                                    | Problématique          |
| Antilly                                                    | Nitrates               |
| Acy-en-Multien                                             | Nitrates               |
| Boullarre                                                  | Nitrates et pesticides |
| Cuvergnon                                                  | Pesticides             |
| Gondreville                                                | Nitrates               |
| Montagny-Sainte-Félicité                                   | Nitrates               |
| Péroy-les-Gombries                                         | Nitrates               |
| Rosoy-en-Multien                                           | Nitrates               |
| Vaumoise                                                   | Nitrates               |

## Équipements de stockage

Les ouvrages de stockage sont appelés réservoirs. Ils peuvent être placés en haut d'une tour (réservoir sur tour aussi appelé « château d'eau ») lorsque le territoire est plat et ne présente donc pas d'élévation naturelle. Lorsque la topographie permet d'élever naturellement l'ouvrage, on parle alors de réservoir semi-enterré. Les trois missions principales d'un ouvrage de stockage sont les suivantes :

- > Mettre en pression le réseau de distribution d'eau potable à l'aval ;
- > Servir de tampon entre la production et la demande en eau ;
- > Maintenir une sécurité d'approvisionnement en cas d'arrêt du remplissage par un forage ou un réseau de distribution d'eau.

La bache de reprise est un réservoir semi-enterré équipé de pompes de reprise ou surpression, pour mettre en pression le réseau à l'aval ou assurer le remplissage d'un autre réservoir.

Tableau 6

| Équipements de stockage                                         |                                   |                                                     |                                            |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Unité de distribution                                           | Communes et hameau d'implantation | Nature de l'ouvrage (sur tour ou semi-enterré)      | Nombre et volume (m <sup>3</sup> )         |
| Bonneuil-en-Valois / Morienvall / Fresnoy-la-Rivière / Éméville | Bonneuil-en-Valois                | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 2x150 m <sup>3</sup>                       |
|                                                                 | Morienvall (Brassoir)             | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 2x125 m <sup>3</sup>                       |
|                                                                 | Morienvall (Four d'En Haut)       | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 80 m <sup>3</sup>                          |
|                                                                 | Éméville                          | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 125 m <sup>3</sup>                         |
| Crépy-en-Valois                                                 | Crépy-en-Valois                   | Semi-enterré                                        | 2x1500 m <sup>3</sup>                      |
| Gondreville                                                     | Gondreville                       | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 50 m <sup>3</sup>                          |
| Lévignen                                                        | Lévignen                          | Sur tour                                            | 150 m <sup>3</sup>                         |
| Lévignen                                                        | Lévignen                          | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 100 m <sup>3</sup>                         |
| Ormoy-le-Davien                                                 | Ormoy-le-Davien                   | Sur tour <sup>8</sup>                               | 25 m <sup>3</sup>                          |
| Russy-Bémont                                                    | Russy-Bémont                      | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 2x6 m <sup>3</sup> (Ouvrage privé)         |
| Vauciennes                                                      | Vauciennes                        | Semi-enterré                                        | 250 m <sup>3</sup> et 150 m <sup>3 9</sup> |
| Vaumoise                                                        | Vaumoise                          | Semi-enterré (Bâche de reprise point de production) | 50 m <sup>3</sup>                          |
|                                                                 |                                   | Sur tour                                            | 200 m <sup>3</sup>                         |

<sup>8</sup>: Ouvrage hors service

<sup>9</sup>: 1 ouvrage sur les deux appartient à la communes de Coyolles

## Secteur Gergogne-Grivette-Ourcq

|                                            |                                      |                                                     |                                          |
|--------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Acy-en-Multien                             | Acy-en-Multien                       | Semi-enterré                                        | 100 m <sup>3</sup> et 200 m <sup>3</sup> |
| Antilly                                    | Antilly                              | Sur tour                                            | 250 m <sup>3</sup>                       |
| Autheuil-en-Valois                         | Autheuil-en-Valois                   | Semi-enterré (Bâche de reprise point de production) | 2 m <sup>3</sup>                         |
| Betz / Villers-Saint-Genest                | Éméville                             | Sur tour                                            | 300 m <sup>3</sup>                       |
|                                            | Villers-Saint-Genest                 | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 2x60 m <sup>3</sup>                      |
| Bargny / Cuvergnon                         | Cuvergnon                            | Sur tour                                            | 100 m <sup>3</sup>                       |
| Bouillancy                                 | Bouillancy                           | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 120 m <sup>3</sup>                       |
| Boullarre / Étavigny                       | Boullarre                            | Semi-enterré (Bâche de reprise point de production) | 5 m <sup>3</sup>                         |
|                                            |                                      | Sur tour <sup>10</sup>                              | 100 m <sup>3</sup>                       |
| Boursonne / Ivors                          | Boursonne                            | Sur tour                                            | 100 m <sup>3</sup>                       |
|                                            | Ouvrage hors service provisoirement  | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 75 m <sup>3</sup>                        |
| Mareuil-sur-Ourcq                          | Mareuil-sur-Ourcq                    | Semi-enterré                                        | 150 m <sup>3</sup> et 200 m <sup>3</sup> |
| Neufchelles / Varinfroy                    | Neufchelles                          | Semi-enterré                                        | 150 m <sup>3</sup>                       |
| Rééz-Fosse-Martin                          | Rééz-Fosse-Martin (Hameau de Nogeon) | Sur tour                                            | 60 m <sup>3</sup>                        |
| Rosoy-en-Multien                           | Rosoy-en-Multien                     | Semi-enterré                                        | 50 m <sup>3</sup>                        |
| Rouvres-en-Multien                         | Rouvres-en-Multien                   | Sur tour                                            | 40 m <sup>3</sup>                        |
| Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury | Thury-en-Valois                      | Sur tour                                            | 50 m <sup>3</sup>                        |

## Secteur Nonette - Théroutanne

|                                                      |                          |                                                     |                        |
|------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------|
| Brégy                                                | Brégy                    | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 2 x 125 m <sup>3</sup> |
| Boissy-Fresnoy                                       | Boissy-Fresnoy           | Sur tour                                            | 100 m <sup>3</sup>     |
| Chèvreville / Oignes                                 | Chèvreville              | Sur tour                                            | 150 m <sup>3</sup>     |
| Ermenonville                                         | Ermenonville             | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 2 x 350 m <sup>3</sup> |
| Ève                                                  | Ève                      | Sur tour                                            | 100 m <sup>3</sup>     |
| Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville / Silly-le-Long | Lagny-le-Sec             | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 300 m <sup>3</sup>     |
| Montagny-Sainte-Félicité                             | Montagny-Sainte-Félicité | Sur tour                                            | 75 m <sup>3</sup>      |
| Nanteuil-le-Haudouin                                 | Nanteuil-le-Haudouin     | Sur tour                                            | 2 x 600 m <sup>3</sup> |
| Péroy-les-Gombries                                   | Péroy-les-Gombries       | Semi-enterré (Bâche de reprise)                     | 300 m <sup>3</sup>     |
| Vez                                                  | Vez                      | Semi-enterré (Bâche de reprise point de production) | 15 m <sup>3</sup>      |
| Vez                                                  | Vez                      | Semi-enterré                                        | 250 m <sup>3</sup>     |

Le volume total de stockage des 54 réservoirs ou bâches est de 11 664 m<sup>3</sup> soit en moyenne 1,6 jours de consommation.

<sup>10</sup>: Ouvrage hors service

## Équipements de reprise et de surpression

Entre le point de prélèvement d'eau et sa distribution au robinet de l'utilisateur, l'eau peut être pompée à plusieurs endroits :

- > dans les stations de pompage (Cf. tableau 4), au niveau des ouvrages de prélèvement d'eau (sources, puits, forages), afin d'alimenter majoritairement les ouvrages de stockage d'eau potable ;
- > dans les stations de reprise, qui servent à alimenter les réservoirs secondaires du réseau ;
- > dans les surpresseurs, qui permettent de maintenir une pression suffisante dans le réseau pour alimenter tous les usagers, soit en aspiration sur un réservoir soit en aspiration directement sur le réseau de distribution d'eau potable (Surpression dite en ligne).

Tableau 7

| Équipements de reprise et de surpression |                                |                     |                                      |
|------------------------------------------|--------------------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Unité de distribution                    | Localisation de l'installation | Nature de l'ouvrage | Nombre de pompes et débit de pompage |

### Secteur Autonme

|                                                                                                 |                                       |                                              |                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SIAEP Auger-Saint-Vincent                                                                       | Réservoir Auger-Saint-Vincent         | Station de reprise                           | 5 dont 2 déconnectés, 3 x 90 m <sup>3</sup> /h vers réservoirs de Crépy-en-Valois et Béthancourt et Auger-Saint-Vincent |
| Bonneuil-en-Valois / Morienvall / Fresnoy-la-Rivière / Éméville / Crépy-en-Valois / Gondreville | Réservoir Bonneuil-en-Valois          | Station de reprise                           | 2 x 18 m <sup>3</sup> /h vers réservoir Éméville                                                                        |
|                                                                                                 | Richebourg                            | Surpression en ligne                         | 2 x 20 m <sup>3</sup> /h vers réservoir Brassoir - Morienvall                                                           |
|                                                                                                 | Réservoir Morienvall (Brassoir)       | Surpression avec réservoir                   | 2 x 8 m <sup>3</sup> /h vers Brassoir - Morienvall                                                                      |
|                                                                                                 |                                       | Station de reprise                           | 2 x 8 m <sup>3</sup> /h vers réservoir Four d'En Haut                                                                   |
|                                                                                                 | Buts                                  | Surpression en ligne                         | 2 x 6 m <sup>3</sup> /h vers les Buts                                                                                   |
|                                                                                                 | Réservoir Morienvall (Four d'En Haut) | Surpression avec réservoir                   | 2 x 5 m <sup>3</sup> /h vers Four d'En Haut                                                                             |
| Gondreville                                                                                     | Réservoir                             | Surpression avec réservoir                   | 2 x 16 m <sup>3</sup> /h vers Gondreville                                                                               |
| Lévignen                                                                                        | Bâche de reprise                      | Surpression avec bâche de reprise            | 2 x 15 m <sup>3</sup> /h + 20 m <sup>3</sup> /h vers Haut de Lévignen                                                   |
|                                                                                                 | Réservoir                             | Surpression avec réservoir (en construction) | 3 x 20 m <sup>3</sup> /h vers réservoir Gondreville et Ormoy-le-Davien                                                  |
| Ormoy-le-Davien                                                                                 | Forage Ormoy-le-Davien                | Mise en surpression à partir du forage       | 2 x 5 m <sup>3</sup> /h                                                                                                 |
| Russy-Bémont                                                                                    | Réservoir de Russy-Bémont             | Surpression avec réservoir                   | 3 x 24 m <sup>3</sup> /h (Ouvrage privé) vers Russy-Bémont et Feigneux                                                  |

## Secteur Gergogne-Grivette-Ourcq

|                                            |                                |                                                             |                                                         |
|--------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Bargny / Cuvergnon                         | Réservoir                      | Surpression avec réservoir                                  | 3 x 10 m <sup>3</sup> /h vers Bargny et Cuvergnon       |
| Betz / Villers-Saint-Genest                | Réservoir Antilly              | Station de reprise                                          | 2 x 30 m <sup>3</sup> /h vers réservoir de Betz         |
|                                            | Réservoir Villers-Saint-Genest | Surpression en ligne                                        | 2 x 15 m <sup>3</sup> /h vers Villers-Saint-Genest      |
| Boullarre / Étavigny                       | Forage de Boullarre            | Mise en surpression grâce à la station de pompage du forage | 2 x 12 m <sup>3</sup> /h                                |
| Bouillancy                                 | Réservoir                      | Surpression avec réservoir                                  | 2 x 30 m <sup>3</sup> /h vers Bouillancy bourg          |
| Bargny / Cuvergnon                         | Réservoir                      | Surpression avec réservoir                                  | 2 x 10 m <sup>3</sup> /h                                |
| Neufchelles / Varinfroy                    | Réservoir                      | Surpression avec réservoir                                  | 2 x 6 m <sup>3</sup> /h vers la ferme de Chennevières   |
| Rouvres-en-Multien                         | Réservoir                      | Surpression avec réservoir                                  | 2 x 10 m <sup>3</sup> /h                                |
| Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury | Réservoir                      | Surpression avec réservoir                                  | 2 x 5 m <sup>3</sup> /h vers Thury-en-Valois uniquement |

## Secteur Nonette - Théroutanne

|                                                      |           |                                       |                                                                                 |
|------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Brégy                                                | Réservoir | Surpression avec réservoir            | 3 x 36 m <sup>3</sup> /h                                                        |
| Boissy-Fresnoy                                       | Réservoir | Surpression avec réservoir            | 3 x 15 m <sup>3</sup> /h                                                        |
| Ermenonville                                         | Réservoir | Surpression avec réservoir            | 3 x 15 m <sup>3</sup> /h                                                        |
| Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-long | Réservoir | Surpression avec réservoir            | 5 x 60 m <sup>3</sup> /h                                                        |
| Montagny-Sainte-Félicité                             | Réservoir | Surpression avec réservoir            | 3 x 25 m <sup>3</sup> /h                                                        |
| Péroy-les-Gombries                                   | Réservoir | Surpression avec réservoir et reprise | 3 x 23 m <sup>3</sup> /h vers Péroy-les-Gombries et réservoir de Boissy-Fresnoy |
| Vez                                                  | Réservoir | Surpression avec réservoir            | 3 x 16 m <sup>3</sup> /h                                                        |

26 stations de reprise et de station de surpression dotent les 33 unités de distribution, en raison du parti pris retenu de construction de réservoirs semi-enterrés et d'une hauteur de réservoirs sur tour quelquefois trop faible pour offrir une pression de service suffisante aux usagers.

## Réseaux d'eau potable

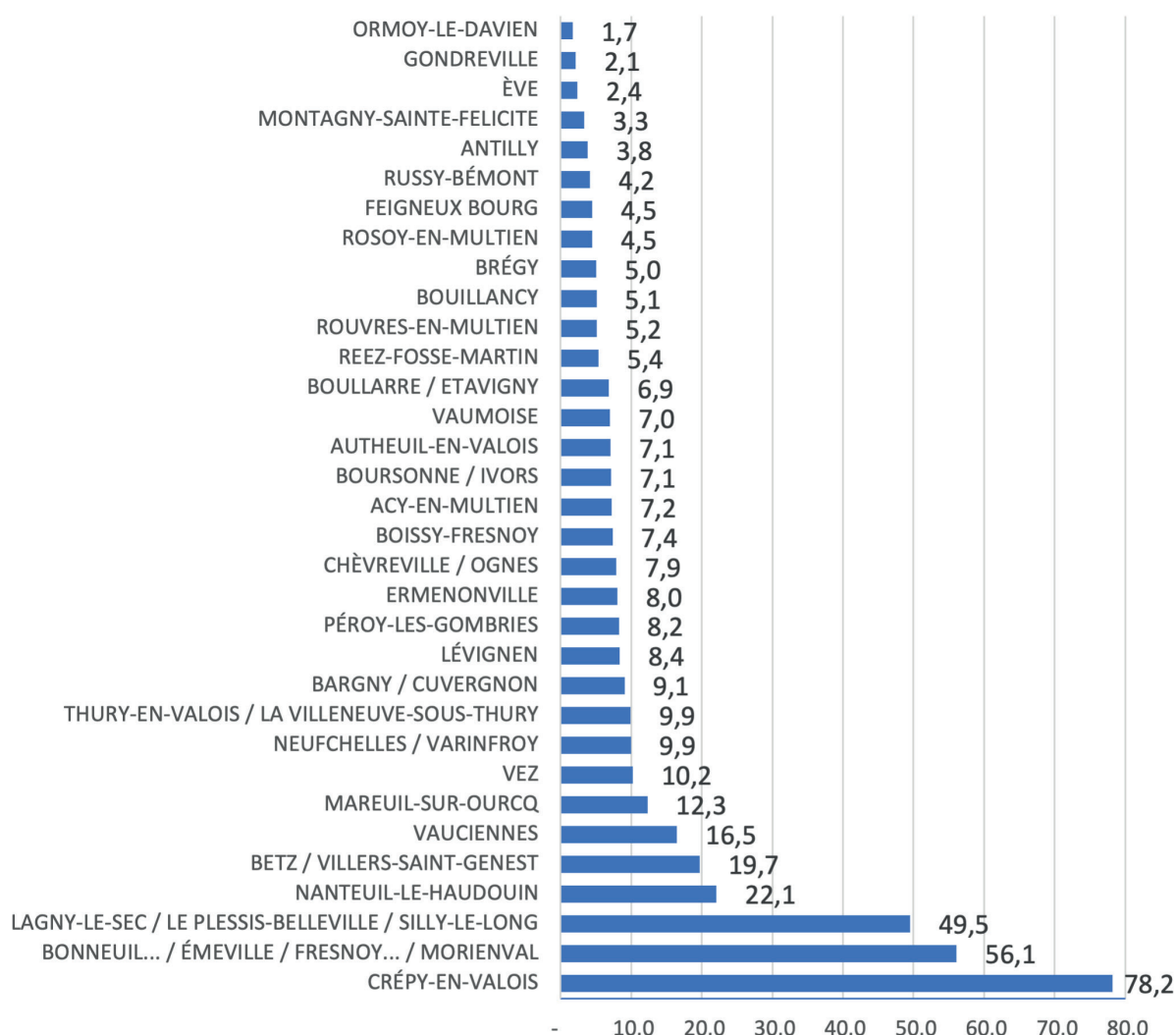
Les 3 unités de distribution de Crépy-en-Valois, Bonneuil-en-Valois / Eméville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall et Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville et Silly-le-Long présentent la longueur de réseau la plus importante avec approximativement plus de 50 km chacune et un total de 185 km, soit 44% du linéaire total de la CCPV en 2024.

27 des 33 unités de distribution ont une longueur de réseau proche ou inférieure à 10 km. Le linéaire de réseau cumulé de celles-ci représente 174 km, soit moins de la moitié (42 %) du linéaire total,

Le réseau d'eau potable de la communauté de commune du Pays de Valois s'étend sur une longueur totale de 416 km.

**Figure 6 :**

### Longueur de réseau par unité de distribution en km



## Équipement de traitement

La désinfection est une étape déterminante du traitement de l'eau potable avant distribution. Elle permet d'éliminer les micro-organismes pathogènes de l'eau. La désinfection se fait par des agents désinfectants (chlore gazeux, chlore liquide aussi appelé traitement de javellisation...) ou par traitement aux ultraviolet (UV). La désinfection est présente sur l'ensemble des réseaux d'alimentation en eau potable selon la répartition suivante :

- > Chlore gazeux : 13 unités ;
- > Eau de chlore (Procédé Chlorobloc<sup>®</sup>) : 5 unités ;
- > Chlore liquide (Javellisation) : 11 unités ;
- > Ultra-violet : 1 unité ;
- > Déferrisation : 1 unité

Tableau 8

| Équipements de traitement |                                                                  |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Unité de distribution     | Type de traitement                                               |
| Antilly                   | Chlore gazeux                                                    |
| Acy-en-Multien            | Eau de chlore                                                    |
| Autheuil-en-Valois        | UV et chlore liquide si nécessaire                               |
| Bargny / Cuvergnon        | Eau de chlore                                                    |
| Betz                      | Chlore gazeux                                                    |
| Bonneuil-en-Valois        | Chlore gazeux                                                    |
| Bouillancy                | Eau de chlore                                                    |
| Boullarre                 | Chlore liquide                                                   |
| Boursonne                 | Chlore liquide                                                   |
| Brégy                     | Chlore gazeux                                                    |
| Chèvreville               | Eau de chlore                                                    |
| Ermenonville              | Babotte et chlore gazeux                                         |
| Gondreville               | Chlore liquide                                                   |
| Lagny-le-Sec              | Chlore gazeux                                                    |
| Lévignen                  | Chlore gazeux                                                    |
| Mareuil-sur-Ourcq         | Chlore gazeux                                                    |
| Montagny-Sainte-Félicité  | Eau de chlore                                                    |
| Nanteuil-le-Haudouin      | Chlore gazeux, injection d'eau chlorée directement dans le puits |
| Neufchelles               | Déferrisation et chlore gazeux                                   |
| Ormoy-le-Davien           | Chlore liquide                                                   |
| Péroy-les-Gombries        | Chlore gazeux                                                    |
| Rééz-Fosse-Martin         | Chlore liquide                                                   |
| Rosoy-en-Multien          | Chlore gazeux, injecté dans le puits                             |
| Rouvres-en-Multien        | Chlore liquide                                                   |
| Thury-en-Valois           | Chlore liquide                                                   |
| Varinfroy                 | Déferrisation et chlore gazeux                                   |
| Vauciennes                | Chlore liquide                                                   |
| Vaumoise                  | Chlore liquide                                                   |
| Vez                       | Chlore liquide                                                   |

## Dispositifs de sectorisation

Différentes actions peuvent être mis en place pour limiter les pertes en eau, à savoir :

- > renouveler le parc des compteurs de vente d'eau ;
- > ajuster la pression de service en fonction des besoins (moins de pression, moins de pertes) ;
- > diviser le réseau en sous réseaux homogènes (sectoriser) ;
- > pré-localiser les fuites en temps réel ;
- > localiser les fuites par corrélation acoustique ;
- > réparer les fuites repérées rapidement ;
- > analyser les risques de défaillance ;
- > construire une stratégie de renouvellement des réseaux.

En quoi consiste la sectorisation des réseaux d'eau potable ? La sectorisation est la subdivision du réseau en secteurs de taille réduite dont on mesure en permanence les débits entrants et sortants. L'analyse des débits permet de déceler et pré-localiser les fuites sur le réseau.

Il faut équiper les secteurs identifiés de compteurs ou de débitmètres de sectorisation équipés de modules de télérelève permettant une transmission des données en temps réel. Il faut également disposer d'un logiciel de supervision qui permettra de centraliser et exploiter les données de sectorisation.

Tableau 9

| Équipement de sectorisation<br>(Exclus les compteurs de production sauf si la longueur de la conduite de refoulement est importante) |              |                                 |                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------|------------------------|
| Unité de distribution                                                                                                                | Implantation | Nombre de dispositifs installés | Secteur d'alimentation |

## Secteur Automne

|                                                                                                                      |                                                   |   |                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bonneuil-en-Valois /<br>Morienvall / Fresnoy-la-<br>Rivière / Éméville<br>Gondreville<br>Lévignen<br>Ormoy-le-Davien | Réservoir Bonneuil-en-Valois                      | 2 | Bonneuil-en-Valois<br>Éméville                                                           |
|                                                                                                                      | Réservoir Morienvall<br>(Brassoir)                | 3 | Morienvall<br>Brassoir<br>Réservoir du Four d'en Haut                                    |
|                                                                                                                      | Réservoir Morienvall<br>(Four d'en Haut)          | 1 | Four d'en Haut                                                                           |
|                                                                                                                      | Rue d'Élincourt Morienvall                        | 1 | Fresnoy-la-Rivière                                                                       |
|                                                                                                                      | RD 33 (Entrée chemin<br>maison forestière)        | 1 | Compteur vente d'eau<br>vers Saint-Jean-au-<br>Bois                                      |
|                                                                                                                      | Réservoir Éméville                                | 1 | Éméville                                                                                 |
|                                                                                                                      | Route de Crépy / Bonneuil-<br>en-Valois           | 1 | Vers brassoire                                                                           |
|                                                                                                                      | Route de Crépy / Bonneuil-<br>en-Valois           | 1 | Vers fresnoy-la-Rivière                                                                  |
| Crépy-en-Valois                                                                                                      | Réservoir                                         | 2 | 1 sur le remplissage<br>et 1 sur la distribution<br>Crépy-en-Valois                      |
|                                                                                                                      | Rue Saint Germain                                 | 1 | Zone sud / Zone nord<br>Crépy-en-Valois                                                  |
|                                                                                                                      | Avenue Levallois Perret                           | 1 | Zone sud / Zone nord<br>Crépy-en-Valois                                                  |
| Feigneux                                                                                                             | Rue de Bapaume                                    | 1 | Feigneux                                                                                 |
| Gondreville                                                                                                          | Réservoir                                         | 1 | Gondreville                                                                              |
| Lévignen                                                                                                             | Station de surpression rue<br>du Valois           | 1 | Haut de lévignen<br>(Rue du Valois, une partie de la<br>rue Carnot et allée de l'Etoile) |
|                                                                                                                      | Surpression réservoir de<br>Lévignen rue de Paris | 1 | Gondreville et rues<br>de Paris et Carnot à<br>Lévignen                                  |
|                                                                                                                      | Interconnexion Lévignen /<br>Gondreville          | 1 | Gondreville                                                                              |
| Ormoy-le-Davien                                                                                                      | Station de pompage et de<br>mise en pression      | 1 | Ormoy-le-Davien                                                                          |
| Russy-Bémont                                                                                                         | Néant                                             |   |                                                                                          |
| Vauciennes                                                                                                           | Réservoir                                         | 1 | Vauciennes + Coyolles                                                                    |
|                                                                                                                      | Intersection rue de Chavres                       | 1 | Chavres                                                                                  |
|                                                                                                                      | Rue Sainte-Geneviève                              | 1 | Le Plessis-aux-Bois                                                                      |
|                                                                                                                      | Route de Vauciennes                               | 1 | Coyolles                                                                                 |
| Vaumoise                                                                                                             | Réservoir                                         | 1 | Vaumoise                                                                                 |
|                                                                                                                      | Route de Chantilly                                | 1 | Est Vaumoise                                                                             |

# Secteur Gergogne-Grivette-Ourcq

|                                                          |                                   |   |                                               |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------|---|-----------------------------------------------|
| Acy-en-Multien                                           | Néant                             |   |                                               |
| Antilly                                                  | Réservoir                         | 1 | Antilly                                       |
|                                                          | Rue du Château                    | 1 | Est Antilly                                   |
| Autheuil-en-Valois                                       | Réservoir                         | 3 | Bourg d'Autheuil (Inclus 2 hameaux suivants)  |
|                                                          |                                   |   | Billemont                                     |
|                                                          |                                   |   | Le Plessis-sur-Autheuil                       |
| Betz / Villers-Saint-Genest                              | Station de pompage                | 1 | Villers-Saint-Genest et Betz                  |
|                                                          | Rue Bernard Hamelin               | 1 | Liaison Villers-Saint-Genest / Betz           |
|                                                          | Réservoir de Villers-Saint-Genest | 1 | Villers-Saint-Genest bourg                    |
| Bargny / Cuvergnon                                       | Néant                             |   |                                               |
| Bouillancy                                               | Station de pompage                | 1 | Réservoir + le Bas Bouillancy                 |
|                                                          | Réservoir                         | 1 | Bouillancy Bourg                              |
|                                                          | Rue Fromentelle                   | 1 | Bouillancy nord                               |
| Boullarre / Étavigny                                     | Station de pompage de Boullarre   | 1 | Boullarre et Étavigny                         |
|                                                          | Réservoir de Boullarre            | 1 | Zone sud / Zone nord Crépy-en-Valois          |
|                                                          | Chemin de Saint-Ouen              | 1 | Zone sud / Zone nord Crépy-en-Valois          |
| Boursonne / Ivors                                        | Réservoir Boursonne               | 1 | Boursonne et réservoir d'Ivors                |
| Mareuil-sur-Ourcq                                        | Néant                             |   |                                               |
| Neufchelles/Varinfroy<br>Ormoy-le-Davien<br>Russy-Bémont | Réservoir                         | 1 | Neufchelles et Varinfroy                      |
|                                                          | Entrée Beauval                    | 1 | Beauval - Varinfroy                           |
|                                                          | Entrée Neufchelles                | 1 | Neufchelles                                   |
|                                                          | Chemin de la Messe                | 1 | Neufchelles                                   |
|                                                          | Entrée Varinfroy                  | 1 | Varinfroy                                     |
|                                                          | Sortie Varinfroy                  | 1 | Bois Plailly                                  |
| Rééz-Fosse-Martin                                        | Station de pompage                | 1 | Réservoir                                     |
|                                                          | Réservoir de Nogeon               | 2 | Rééz - liaison réservoir - station de pompage |
|                                                          | Rue du Moulin                     | 1 | Nogeon                                        |
| Rosoy-en-Multien                                         | Néant                             |   |                                               |
| Rouvres-en-Multien                                       | Station de pompage                | 1 | Réservoir                                     |
|                                                          | Réservoir                         | 1 | Rosoy-en-Multien                              |
| Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury               | Station de pompage                | 1 | Réservoir                                     |
|                                                          | la Grange aux Bois                | 1 | La Villeneuve-sous-Thury                      |

# Secteur Nonette - Launette - Théroutanne

|                                                      |                                                    |   |                                                                          |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------|
| Brégy                                                | Réservoir                                          | 1 | Brégy                                                                    |
| Boissy-fresnoy                                       | Réservoir                                          | 1 | Boissy-Fresnoy                                                           |
| Chèvreville / Oignes                                 | Réservoir                                          | 1 | Chèvreville et Oignes                                                    |
|                                                      | Réservoir                                          | 1 | Sennevières                                                              |
|                                                      | Rue Claude Tillet                                  | 1 | Oignes                                                                   |
| Ermenonville                                         | Réservoir Ermenonville                             | 1 | Ermenonville                                                             |
|                                                      | Place de carreau                                   | 1 | Bourg haut                                                               |
|                                                      | Entrée Clos du Parc                                | 1 | Clos du Parc                                                             |
|                                                      | Rue de Souville                                    | 1 | Bourg Bas                                                                |
| Éve                                                  | Réservoir                                          | 1 | Remplissage réservoir                                                    |
|                                                      | Route de Dammartin                                 | 1 | Secteur Ouest                                                            |
| Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long | Station de surpression                             | 2 | Lagny-le-Sec                                                             |
|                                                      | Grande Rue à Silly-le-Long                         | 1 | Le Plessis-Belleville                                                    |
| Montagny-Sainte-Félicité                             | Réservoir                                          | 1 | Montagny-Sainte-Félicité                                                 |
| Nanteuil-le-Haudouin                                 | Station de pompage                                 | 1 | Réservoir                                                                |
|                                                      | Réservoir                                          | 1 | Nanteuil-le-Haudouin                                                     |
|                                                      | Rue Saint Laurent                                  | 1 | Bourg Est                                                                |
|                                                      | Rue Beauregard                                     | 1 | Bourg Ouest, ZI                                                          |
|                                                      | Rond-point des taxis de la Marne                   | 2 | Quartier la Croix Verte                                                  |
| Péroy-les-Gombries                                   | Station de surpression                             | 1 | Secteur rue de Lizy                                                      |
|                                                      | Interconnexion Péroy-les-Gombries / Boissy-Fresnoy | 1 | Péroy-les-Gombries et Boissy-Fresnoy                                     |
| Vez                                                  | Station de pompage                                 | 1 | Remplissage réservoir Boissy-Fresnoy et une partie de la rue de la Forge |
|                                                      | Réservoir                                          | 2 | Vez                                                                      |
|                                                      | Rue de la Côte de Vez                              | 2 | Bourg + bas Vez                                                          |
|                                                      |                                                    |   | Ferme de Fonteneil                                                       |
|                                                      | « Lieu restauré »                                  | 2 | Centre Bourg                                                             |
|                                                      |                                                    |   | Lieu restauré                                                            |
|                                                      |                                                    |   | la Grange aux Monts                                                      |
|                                                      |                                                    |   | Le Moulin                                                                |

Dans certains contextes, il peut être complexe, coûteux, ou incompatible avec d'autres objectifs du service, d'affiner ou de mettre en place la sectorisation. Ainsi, dans le cas où persistent de grands secteurs difficiles à subdiviser et sujets à problèmes (niveaux de pertes importants, environnement rendant les interventions difficiles, ou enjeux de sécurité sur la distribution), la pré-localisation acoustique à poste fixe (dite sectorisation acoustique) peut être mise en place. Elle intéresse 3 secteurs de distribution de la CCPV avec mention dans le tableau ci-après du nombre de pré-localisateurs installés ou prévus.

Tableau 10

| Localisation des pré-localisateurs                   |                             |                |
|------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|
| Unité de distribution                                | Nombre de pré-localisateurs | État           |
| Crépy-en-Valois                                      | 50                          | Installés      |
| Nanteuil-le-Haudouin                                 | 50                          | Installés      |
| Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long | 50                          | Prévus en 2025 |

Le service d'eau potable de la CCPV comptabilise près de 200 équipements de prélocalisation de fuites : 86 compteurs ou débitmètres de sectorisation (dont 8 installés au niveau de station de pompage pouvant faire office de compteurs de sectorisation) et 110 pré-localisateurs acoustiques.

Près de 85 km de réseau, soit 20 % du linéaire total, ont fait l'objet d'une écoute par corrélation acoustique suite à la pré-localisation de fuites avec 20 fuites trouvées et donc réparées.

## Densité de population

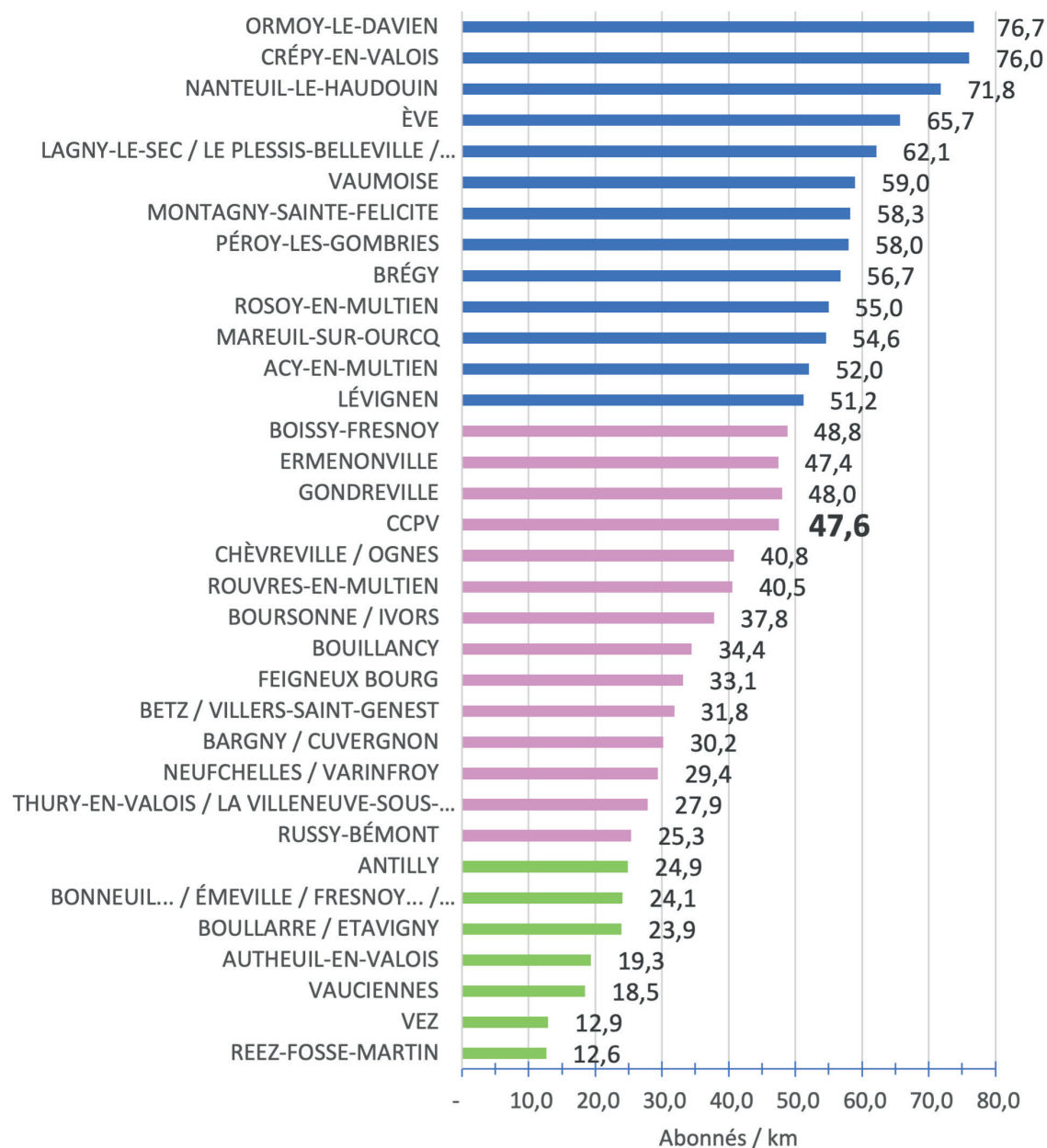
Le critère de densité de la population appliqué aux réseaux d'eau potable est mesuré en nombre d'habitants (Population totale) par kilomètre de réseau total (production et distribution). Il permet de qualifier un territoire comme étant :

|                                                                                     |                              |                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
|  | Rural                        | Densité < 25 hab./km              |
|  | Intermédiaire ou semi-urbain | 25 hab./km < Densité < 50 hab./km |
|  | Urbain                       | Densité > 50 hab./km              |

Au niveau global, le réseau d'eau potable de la CCPV peut être considéré comme relevant du régime semi-urbain avec une moyenne pondérée proche de 48 hab./km de réseau.

**Figure 7 :**

**Densité de population**



Cette densité permet de catégoriser les unités de distribution en fonction de leur indice linéaire de pertes (Cf. figure 12 ), d'apprécier le degré d'interconnexion entre les services d'eau, le caractère dispersé et groupé de l'habitat, mais aussi l'impact pour chaque habitant des travaux de renouvellement de réseaux, en fonction de l'unité de distribution.

---

## Modalités de tarification

---

La Communauté de Communes du Pays de Valois a en partie la maîtrise de la tarification de l'eau, qui est également dépendant du périmètre des contrats de délégation de service et des redevances de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Elle s'est engagée à appliquer un tarif différencié permettant aux communes ayant entretenu leur réseau, de ne pas à avoir à supporter le coût de l'entretien ou des travaux des communes qui ont moins investi et à harmoniser le prix de l'eau d'ici 2041.

---

La facture-type moyenne de la CCPV sur 120 m<sup>3</sup> s'élève à 295,95 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit 2,47€ TTC par m<sup>3</sup> comptabilisé<sup>12</sup>. Les parts fixes annuelles moyennes s'élèvent à 38,98 € HT/an<sup>13</sup> et le prix moyen au m<sup>3</sup> s'élève à 2,14 € TTC<sup>14</sup> et 1,46 €/m<sup>3</sup> hors redevances et TVA.

---

87 % de la facture hors taxes consolidée 120 m<sup>3</sup> est liée au volume consommé d'eau potable. La part fixe (Abonnement délégataire et CCPV) est donc en moyenne de 13 % pour une facture type 120 m<sup>3</sup>. Selon l'arrêté du 6 août 2007<sup>15</sup>, la part fixe ne doit pas excéder 30 % du total de la facture type d'eau pour 120 m<sup>3</sup>, règle respectée sur la CCPV.

Les différentes composantes de la facture d'eau avec les bénéficiaires sont détaillées ci-après : abonnement et consommation (Délégataire ou CCPV), redevance sur la consommation d'eau potable, de performance des réseaux d'eau potable et pour la préservation de la ressource en eau (Agence de l'Eau Seine-Normandie) et TVA (État) au taux de 5,5 % pour l'eau potable.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, 2 nouvelles redevances remplacent la redevance de pollution domestique, à savoir la redevance sur la consommation d'eau potable (0,046 € HT/m<sup>3</sup>) et la redevance de performance des réseaux d'eau potable (0,017 € HT/m<sup>3</sup>). En revanche, la redevance de prélèvement ou redevance de préservation de la ressource en eau est maintenue dans son principe et est variable par contrat de délégation, même si des ajustements de niveau sont prévus.

On peut observer que le prix moyen de l'eau potable sur la CCPV de 2,47 € TTC par m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est légèrement au-dessus de la moyenne française de 2,30€ TTC/m<sup>3</sup>.

---

<sup>12</sup> : Prix au m<sup>3</sup> = (Parts fixes + 120 x parts variables) / 120

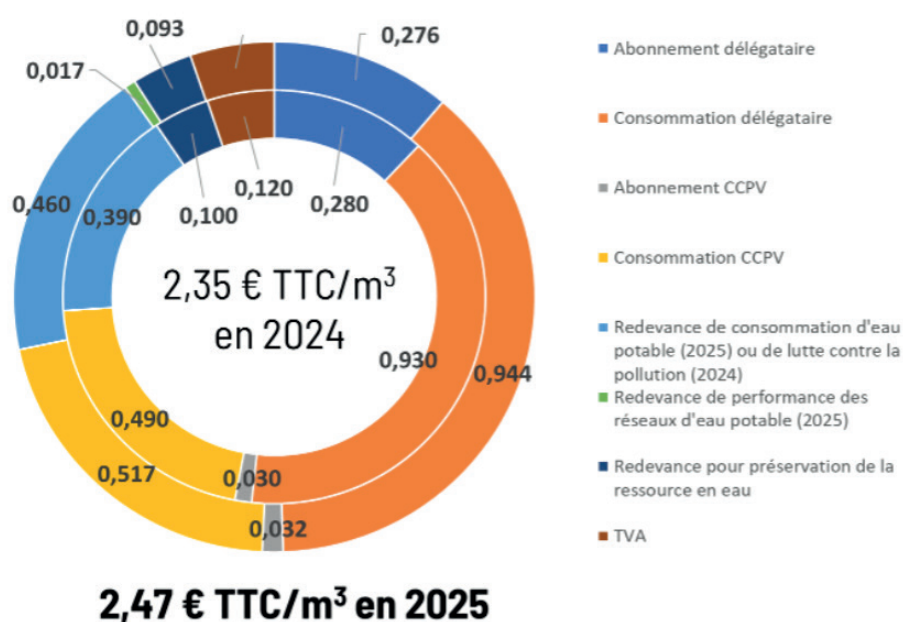
<sup>13</sup> : Pondéré par le nombre d'abonnés, inclus la TVA

<sup>14</sup> : Pondéré par le volume consommé comptabilisé, inclus les redevances et la TVA

<sup>15</sup> : Arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé / Circulaire du 4 juillet 2008 présentant les modalités de calcul du plafond de la part non proportionnelle au volume d'eau consommé (ou part fixe) de la facture

**Figure 8 :**

**Répartition consolidée du prix de l'eau potable à l'échelle de la CCPV sur une facture type pour 120 m<sup>3</sup>**

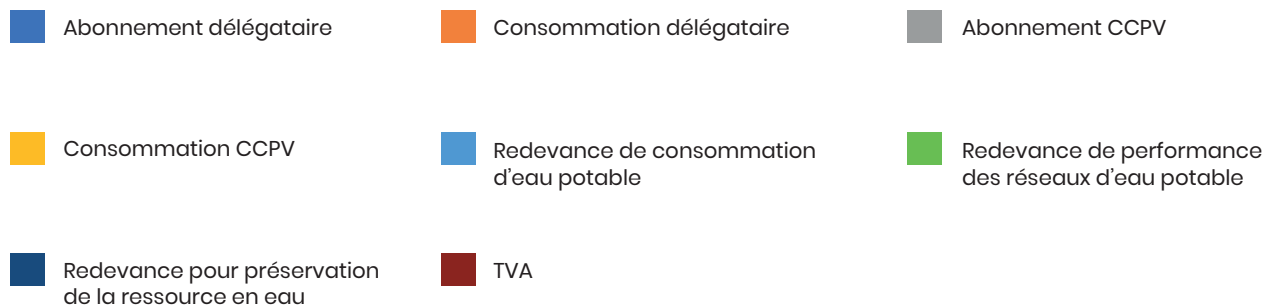
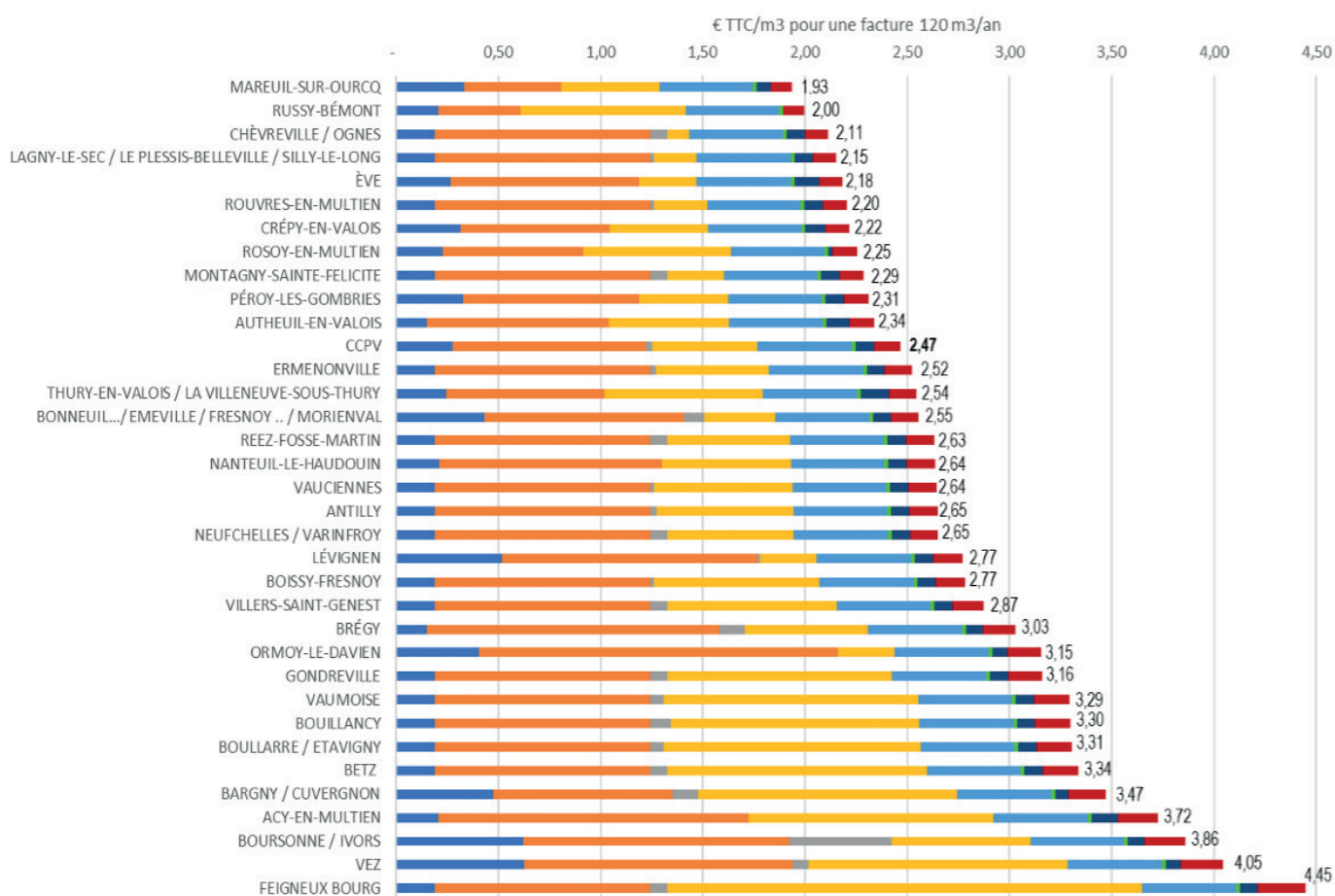


## Détails des tarifs

Le graphe suivant présente les tarifs d'eau potable en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour chaque unité de distribution et leur décomposition. Seule l'unité de distribution de Authueil-en-Valois présente deux tranches tarifaires, une tranche tarifaire 0 à 40 m<sup>3</sup> et une tranche tarifaire avec un prix plus bas entre 40 et 120 m<sup>3</sup> par an.

**Figure 9 :**

**Classement par prix TTC/m<sup>3</sup> de chaque unité de distribution**  
(Pour une facture type 120 m<sup>3</sup>/an)



# Économie du service

Le compte administratif 2024 présente un solde d'exploitation positif de 1 502 k€ et un besoin de financement en investissement de 955 k€. Aucun emprunt n'a été contracté en 2024.

Les principaux postes de dépenses et de recettes d'exploitation et d'investissement sont précisés ci-après :

Tableau 11

| Économie du service Eau potable de la CCPV   |                                                                       |              |        |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------|--------|
|                                              |                                                                       | (en K€)      | (en %) |
| Produits d'exploitation                      | Produits des services (Ventes d'eau 98%)                              | 1 232 195,16 | 62,3   |
|                                              | Dotations et participations                                           | 400,00       | 0,02   |
|                                              | Autres produits de gestion courante                                   | 11 549,32    | 0,58   |
|                                              | Produits exceptionnels (Résultat de liquidation suite aux transferts) | 733 846,78   | 37,1   |
| Charges d'exploitation (Hors amortissements) | Charges à caractère général (Achats d'eau 66 %)                       | 202 664,06   | 42,6   |
|                                              | Charges de personnel et assimilés                                     | 152 476,91   | 32,1   |
|                                              | Atténuations de produits (Reversement redevances)                     | 63 228,00    | 13,3   |
|                                              | Autres charges de gestion courant                                     | 5 534,20     | 1,2    |
|                                              | Charges financières (Intérêt des emprunts)                            | 22 816,47    | 4,8    |
|                                              | Charges exceptionnelles                                               | 38 730,16    | 6,0    |

| (en K€)                                                                           |                                                                  |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------|
| Produits<br>d'investissement (avec<br>RAR et hors dotation<br>aux amortissements) | Subventions d'investissement                                     | 538 933,41   |
|                                                                                   | Résultats de liquidation suite au<br>transfert pour l'année 2024 | 347 148,54   |
|                                                                                   | FCTA                                                             | 78 268,92    |
|                                                                                   | Emprunts contractés                                              | 0            |
| Charges<br>d'investissement<br>(avec RAR)                                         | Travaux de l'exercice                                            | 2 363 294,42 |
|                                                                                   | Frais d'études                                                   | 266 815,00   |
|                                                                                   | Remboursement du capital                                         | 192 058,04   |

# 5

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. Noté de 0 à 120, cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Le coefficient de modulation de la redevance de performances des réseaux d'eau potable pour l'année d'activité 2026 prendra en compte la valeur de cet indice.

#### Partie A : Plan du réseau

- Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable ;
- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.

#### Partie B : Inventaire des réseaux

- Existence d'un inventaire des réseaux ;
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée ;
- Les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées ;
- Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs de distribution, etc.) et des servitudes.

#### Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

- Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes ;
- Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants ;
- Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau ;
- Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau ;
- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau ;

- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations ;
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux. Sur le périmètre eau potable de la CCPV, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale s'établit entre des niveaux « médiocres » et « bons » selon les territoires (30 à 110).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale global s'établit à 101. C'est une moyenne pondérée par le linéaire de réseau de chaque unité de distribution.

**Tableau 12**

| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale par unité de distribution |                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Unité de distribution                                                       | indice de connaissance et de gestion patrimoniale / 120 |
| Ève                                                                         | 27                                                      |
| Neufchelles                                                                 | 30                                                      |
| Vauciennes                                                                  | 30                                                      |
| Rosoy-en-Multien                                                            | 82                                                      |
| Lévignen                                                                    | 91                                                      |
| Autheuil-en-Valois                                                          | 95                                                      |
| CCPV                                                                        | 101                                                     |
| Boissy-Fresnoy                                                              | 101                                                     |
| Vaumoise                                                                    | 102                                                     |
| Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury                                  | 104                                                     |
| Acy-en-Multien                                                              | 105                                                     |
| Antilly                                                                     | 105                                                     |
| Bargny / Cuvergnon                                                          | 105                                                     |
| Betz / Villers-Saint-Genest                                                 | 105                                                     |
| Bouillancy                                                                  | 105                                                     |
| Boullarre / Étavigny                                                        | 105                                                     |
| Boursonne / Ivors                                                           | 105                                                     |
| Brégy                                                                       | 105                                                     |
| Chèvreville / Ognès                                                         | 105                                                     |
| Ermenonville                                                                | 105                                                     |
| Feigneux Bourg                                                              | 105                                                     |
| Gondreville                                                                 | 105                                                     |
| Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long                        | 105                                                     |
| Mareuil-sur-Ourcq                                                           | 105                                                     |
| Montagny-Sainte-Félicité                                                    | 105                                                     |
| Ormoy-le-Davien                                                             | 105                                                     |
| Péroy-les-Gombries                                                          | 105                                                     |
| Rééz-Fosse-Martin                                                           | 105                                                     |
| Rouvres-en-Multien                                                          | 105                                                     |
| Russy-Bémont                                                                | 105                                                     |
| Vez                                                                         | 105                                                     |
| Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvall                                  | 110                                                     |
| Crépy-en-Valois                                                             | 110                                                     |
| Nanteuil-le-Haudouin                                                        | 110                                                     |

---

# Rendement primaire de réseau

---

Le rendement primaire correspond au ratio des volumes consommés (uniquement ceux comptabilisés hors volumes de service et consommés sans comptage) sur les volumes mis en distribution. Il diffère du rendement le plus couramment affiché et plus favorable indiqué dans les rapports des délégataires car celui-ci s'appuie sur les volumes consommés autorisés, incluant donc les volumes de service et consommés sans comptage.

Le coefficient de modulation de la redevance de performances des réseaux d'eau potable pour l'année d'activité 2026 prendra en compte les données de fonctionnement des réseaux d'eau potable de 2024 et en particulier le rendement primaire.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du rendement. La valeur et l'évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution et notamment de renouvellement de réseaux, de recherche et réparation des fuites. Le déploiement d'outils de sectorisation fin 2024 début 2025 (Cf. tableaux 9 et 10) devrait contribuer à améliorer ce rendement à partir de 2025, il faudra le conjuguer avec un effort de renouvellement de réseaux (Cf. figure 13).

---

La CCPV présente un rendement moyen de réseaux de 82,5 % en 2024, en légère baisse par rapport à 2023 (83,6 %). D'après les données nationales de SISPEA, la moyenne en France est de 81,2 % en 2023, inférieure au niveau de la CCPV.

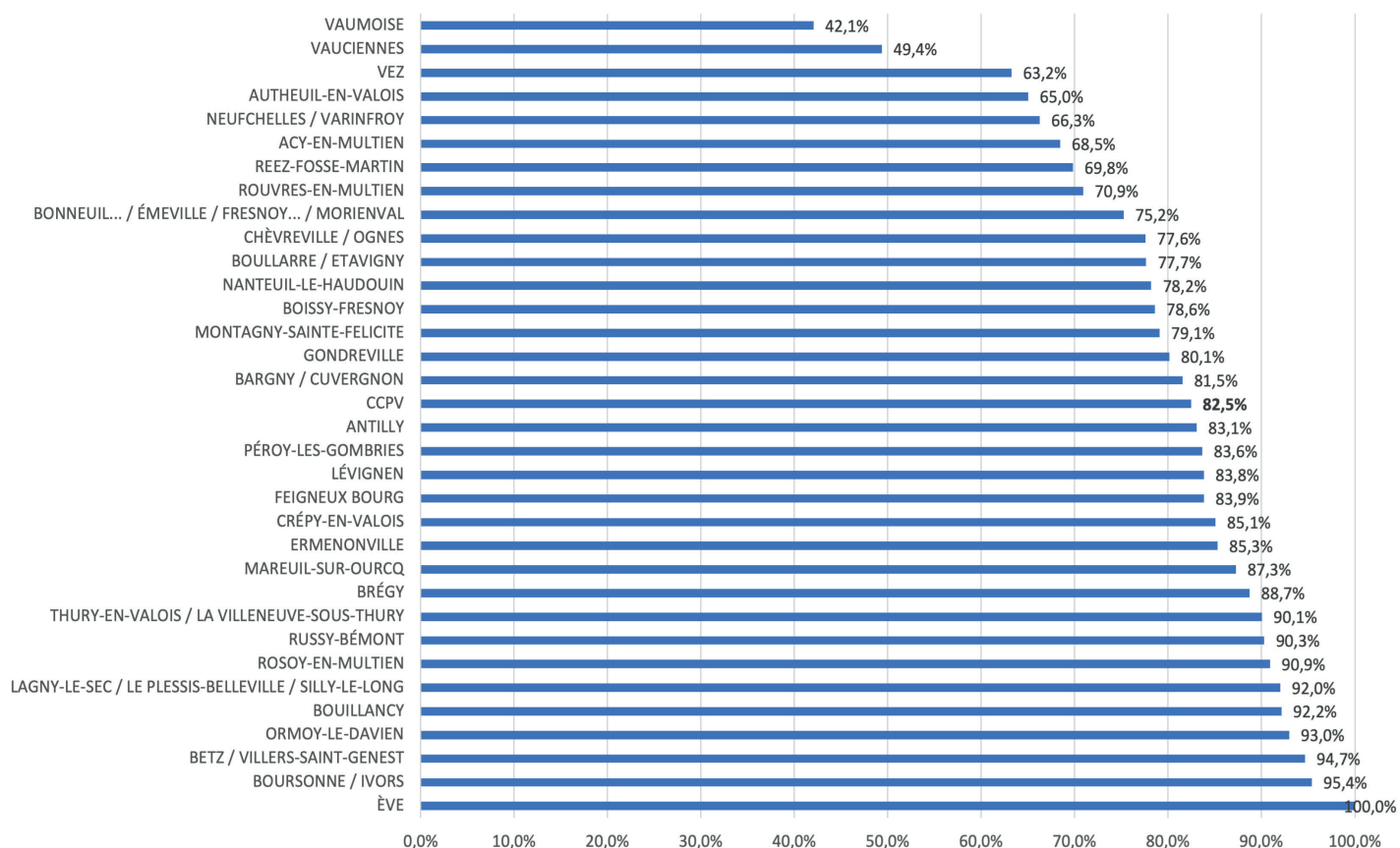
---

La sobriété en eau est un sujet d'importance au regard des effets du changement climatique à l'horizon 2030. L'objectif du Plan eau est une baisse des prélèvements de 10 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence de 2019. Pour l'alimentation en eau potable, usage majoritaire sur le bassin Seine-Normandie, une réduction plus forte de 14 % est visée d'ici 2030 à l'échelle du bassin Seine-Normandie. La CCPV a fixé dans sa stratégie de préservation de sa ressource en eau un objectif de réduction des prélèvements d'eau de 7 à 10 % à horizon 2030, ce qui implique notamment de porter le rendement moyen de la CCPV à 87 % en 2030.

Pour moitié, les unités de distribution présentent un rendement inférieur à la valeur moyenne de la CCPV, avec une préoccupation plus forte pour les 9 unités de distribution dont le rendement est inférieur ou proche de 75 %. Il est à noter que des fuites persistantes et importantes ont été identifiées en 2024 sur Autheuil-en-Valois, Vauciennes et Vaumoise, ce qui devrait contribuer à l'amélioration de leur rendement en 2025.

**Figure 10 :**

**Détail des rendements de réseau par unité de distribution**



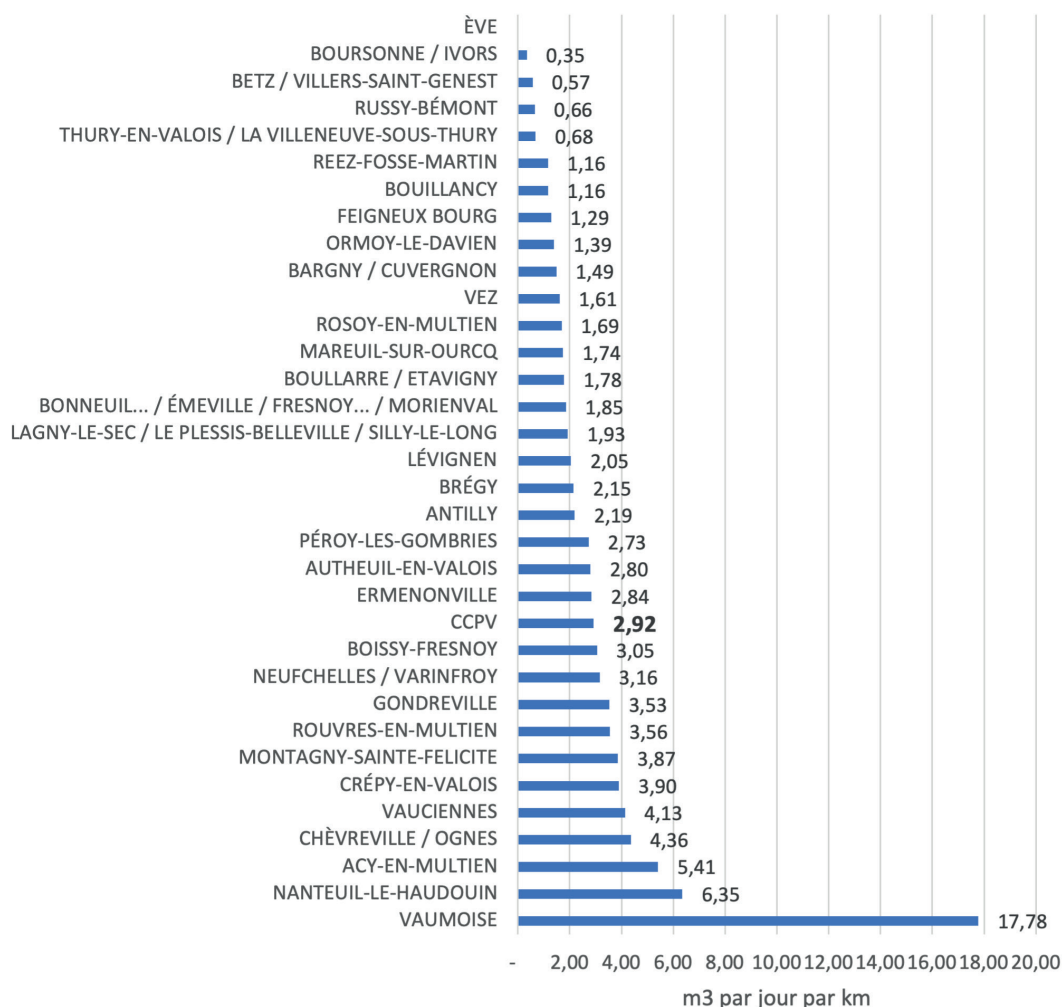
# Indice de linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés comptabilisés sur le périmètre du service.

L'analyse de l'indice linéaire de pertes (ILP) permet de qualifier le rendement primaire calculé précédemment par rapport au linéaire de réseau (plus un réseau est dense – rapport entre le nombre d'abonnés et le linéaire de réseau – plus son rendement doit être bon). Pour chacune des unités de distribution, les résultats sont les suivants.

**Figure 11 :**

## *Classement des unités de distribution par ILP*



L'ILP global de la CCPV est de 2,92 m<sup>3</sup> par jour et par km. La CCPV est au consolidé, en régime semi urbain. L'indice linéaire de pertes en réseau est donc qualifié de manière globale de « BON » mais à la limite de la borne « ACCEPTABLE », selon le référentiel de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) pour la CCPV.

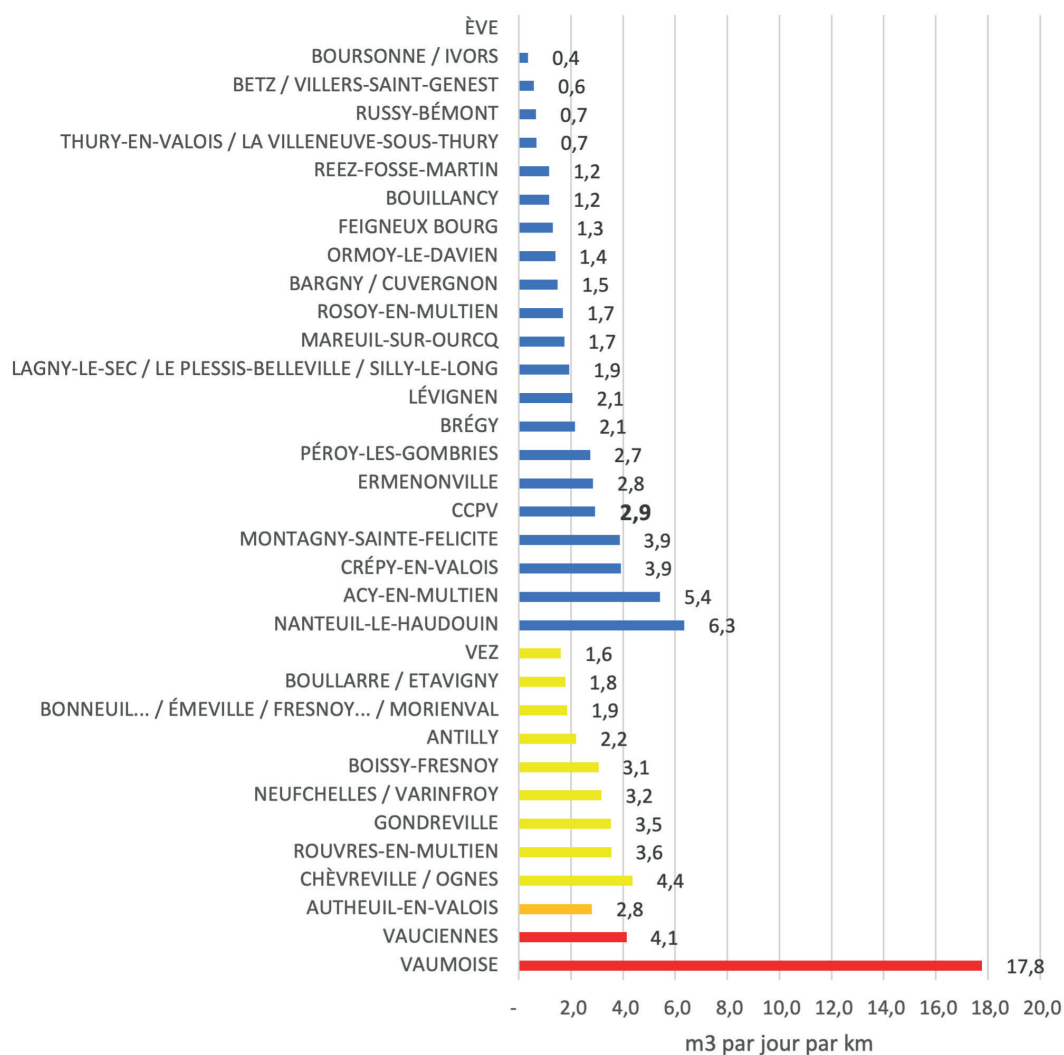
Tableau 13

| Références pour l'ASTEE pour la caractérisation de l'ILP en fonction de la densité |                     |                 |             |               |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|-------------|---------------|
| Légende                                                                            | Catégorie de réseau | Rural           | Semi-urbain | Urbain        |
|                                                                                    | BON                 | ILP < 1,5       | ILP < 3     | ILP < 7       |
|                                                                                    | ACCEPTABLE          | 1,5 < ILP < 2,5 | 3 < ILP < 5 | 7 < ILP < 10  |
|                                                                                    | MÉDIOCRE            | 2,5 < ILP < 4   | 5 < ILP < 8 | 10 < ILP < 16 |
|                                                                                    | MAUVAIS             | ILP < 4         | ILP < 8     | ILP < 16      |

Les ILP au sein de la CCPV sont compris entre 0,35 et 17,8 sans prendre en compte l'unité de distribution de Eve pour laquelle une anomalie de comptage entre les volumes achetés et les volumes consommés a été détectée.

**Figure 12 :**

## Catégorie de réseau en fonction de l'indice linéaire de pertes de réseau



Les ILP de toutes les unités de distribution s'établissent entre les niveaux « BON » et « MAUVAIS ».

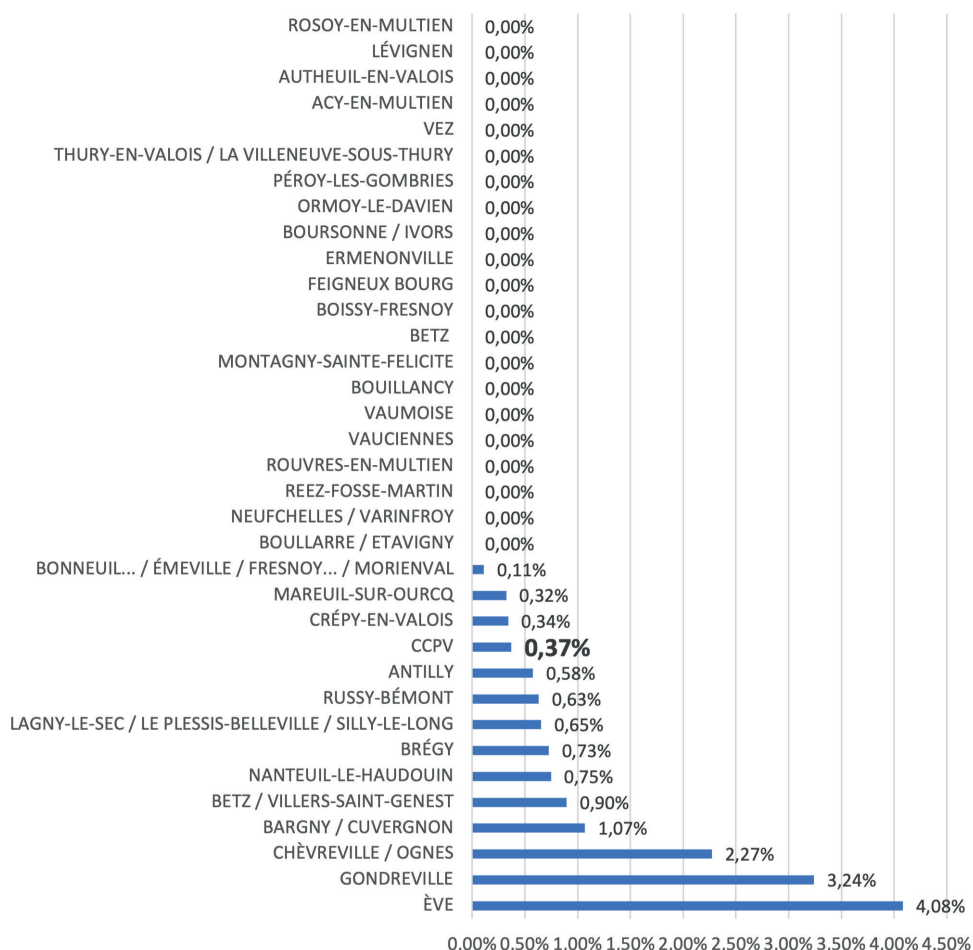
# Taux de renouvellement des réseaux

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements, il permet ainsi de voir la politique de renouvellement de la CCPV. Il convient de rappeler qu'une durée de vie moyenne d'un réseau est de 80 à 100 ans, soit 1 % de renouvellement de réseau pour une durée de 100 ans. Il est recommandé idéalement d'atteindre un taux de renouvellement de 1,5 % par an.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de la CCPV consolidé est de 0,37 %/an (7,7 km en 5 ans) soit un niveau bien inférieur à la moyenne nationale (0,66%) et à l'objectif de 0,8 % que s'est fixé la CCPV à l'horizon 2030.

**Figure 13 :**

## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable par unité de distribution



Le linéaire est comptabilisé en renouvellement dès lors que les plans de récolement de réseaux ont été fournis et intégrés dans le système d'information géographique du délégataire. Pour cette raison, des travaux réalisés en 2024 seront comptabilisés sur l'exercice 2025 et non 2024 (cf. tableau ci-après).

Tableau 14

| Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable réalisés en 2024 |                               |                                            |                        |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------|------------------------|
| Unité de distribution                                               | Localisation des travaux      | Linéaire renouvelé et diamètre des réseaux | Exercice d'affectation |
| Gondreville                                                         | Rues de la Houatte et du bois | 700ml ø 100ml                              | 2025                   |
| Crépy-en-Valois                                                     | Rue Hippolyte Clair           | 340ml ø 100ml                              | 2025                   |
| Nanteuil-le-Haudouin                                                | Rue de Crépy                  | 560ml ø 150ml                              | 2025                   |

# Avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indice est défini par la collectivité pour chaque ressource en eau en fonction du niveau d'avancement, des démarches pour protéger les points de captages selon les modalités suivantes :

- > 0% aucune action ;
- > 20% études environnementales/hydrogéologiques en cours ;
- > 40% avis de l'hydrogéologue rendu ;
- > 50% dossier recevable déposé en préfecture ;
- > 60% arrêté préfectoral ;
- > 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre ;
- > 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.

Pour 97% des ressources de la CCPV, l'arrêté préfectoral a été complètement mis en œuvre.

Tableau 15

| Avancement de la protection de la ressource en eau   |                     |
|------------------------------------------------------|---------------------|
| Unité de distribution                                | Indice d'avancement |
| Acy-en-Multien                                       | 80%                 |
| Antilly                                              | 80%                 |
| Autheuil-en-Valois                                   | 80%                 |
| Bargny / Cuvergnon                                   | 80%                 |
| Betz / Villers-Saint-Genest                          | 80%                 |
| Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvall           | 80%                 |
| Bouillancy                                           | 80%                 |
| Boullarre / Étavigny                                 | 80%                 |
| Boursonne / Ivors                                    | 80%                 |
| Brégy                                                | 80%                 |
| Chèvreuille / Ognès                                  | 80%                 |
| Ermenonville                                         | 80%                 |
| Gondreville                                          | 80%                 |
| Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long | 80%                 |
| Lévignen                                             | 80%                 |
| Mareuil-sur-Ourcq                                    | 80%                 |
| Montagny-Sainte-Félicité                             | 80%                 |
| Nanteuil-le-Haudouin                                 | 80%                 |
| Neufchelles / Varinfroy                              | 80%                 |
| Ormoy-le-Davien                                      | 40%                 |
| Péroy-les-Gombries                                   | 80%                 |
| Rééz-Fosse-Martin                                    | 80%                 |
| Rosoy-en-Multien                                     | 80%                 |
| Rouvres-en-Multien                                   | 80%                 |
| Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury           | 80%                 |
| Vauciennes                                           | 80%                 |
| Vaumoise                                             | 80%                 |
| Vez                                                  | 80%                 |

La majeure partie des ouvrages de production ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP). Cependant, on notera que plusieurs DUP sont à réaliser/régulariser ou compléter. Il s'agit du forage de Russy-Bémont (Absence de DUP, ouvrage privé) et du captage d'Ormoy-le-Davien (Absence de DUP mais ouvrage abandonné à court terme), La DUP du captage de Brégy est à compléter avec les débits autorisés car l'actuelle est une mise à jour de l'ancienne DUP mais les débits inscrits sont insuffisants pour couvrir les besoins en eau de la commune et ne sont pas cohérents avec les débits d'exploitation des deux ouvrages.

# Indicateurs liés à la qualité de l'eau

Ces indicateurs permettent de mettre en avant la qualité de l'eau microbiologique et physico-chimique au sein de chaque unité de distribution. La qualité de l'eau est considérée bonne lorsque plus de 90 % des analyses réalisées au cours de l'année sont conformes.

## Qualité bactériologique ou microbiologique

Le tableau ci-après présente le taux de conformités des analyses microbiologiques réalisées durant l'année 2024 par unité de distribution. Elle atteste que l'eau est de bonne qualité microbiologique sur la majorité de la CCPV, exceptées l'UDI d'Autheuil-en-Valois avec une qualité de l'eau médiocre (28,6 % d'analyses non conformes) et celles de Rééz-Fosse-Martin et Rouvres-en-Multien qui présentent une qualité d'eau microbiologique moyenne pour l'année 2024 (16,7 % d'analyses non conformes).

Des opérations de purge ont été réalisées dès réception de ces non-conformités. Les prélèvements de contrôles ont permis de constater que l'eau était redevenue conforme. Par ailleurs, des travaux d'amélioration de l'unité de chloration ont été réalisés sur Rééz-Fosse-Martin et Rouvres-en-Multien.

Tableau 16

| Qualité microbiologique de l'eau par unité de distribution |                                    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Unité de distribution                                      | Taux de conformité microbiologique |
| Authueil-en-Valois                                         | 71,4%                              |
| Rééz-Fosse-Martin                                          | 83,3%                              |
| Rouvres-en-Multien                                         | 83,3%                              |
| CCPV                                                       | 97,8%                              |
| Acy-en-Multien                                             | 100%                               |
| Antilly                                                    | 100%                               |
| Bargny / Cuvergnon                                         | 100%                               |
| Betz / Villers-Saint-Genest                                | 100%                               |
| Boissy-Fresnoy                                             | 100%                               |
| Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvail                 | 100%                               |
| Bouillancy                                                 | 100%                               |
| Boullarre / Étavigny                                       | 100%                               |
| Boursonne / Ivors                                          | 100%                               |
| Brégy                                                      | 100%                               |
| Chèvreville / Oignes                                       | 100%                               |
| Crépy-en-Valois                                            | 100%                               |
| Ermenonville                                               | 100%                               |
| Ève                                                        | 100%                               |
| Feigneux Bourg                                             | 100%                               |
| Gondreville                                                | 100%                               |
| Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long       | 100%                               |
| Lévignen                                                   | 100%                               |
| Mareuil-sur-Ourcq                                          | 100%                               |
| Montagny-Sainte-Félicité                                   | 100%                               |
| Nanteuil-le-Haudouin                                       | 100%                               |
| Neufchelles / Varinfroy                                    | 100%                               |
| Ormoy-le-Davien                                            | 100%                               |
| Péroy-les-Gombries                                         | 100%                               |
| Rosoy-en-Multien                                           | 100%                               |
| Russy-Bémont                                               | 100%                               |
| Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury                 | 100%                               |
| Vauciennes                                                 | 100%                               |
| Vaumoise                                                   | 100%                               |
| Vez                                                        | 100%                               |

30 des 33 UDI (analysés) de la CCPV distribuent une eau de bonne qualité microbiologique.

## Qualité physico-chimique

Le tableau ci-après présente le taux de non-conformités des analyses physico-chimiques (phytosanitaires, nitrates, métaux lourds, ...) réalisées au titre du contrôle sanitaire durant l'année 2024 dont le détail et les explications par UDI sont précisés ci-après.

Au point de mise en distribution (Station de pompage), le spectre des paramètres recherchés est plus large, avec la recherche de pesticides et de leurs métabolites, de micropolluants organiques ou métalliques, des hydrocarbures, de paramètres azotés (notamment les nitrates) et phosphorés, des sous-produits de la désinfection, des composés organohalogènes, les paramètres microbiologiques... Sur l'eau distribuée (au robinet de l'usager), le champ des paramètres recherchés se limite aux paramètres microbiologiques, aux paramètres azotés (notamment les nitrates) et phosphorés, aux caractéristiques organoleptiques, aux résiduels de traitement de désinfection... Ceci explique l'écart entre le taux de conformité sur l'eau mise en distribution et l'eau distribuée.

|                                                                                     |                  |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------|
|    | Bonne qualité    | 90 - 100% |
|   | Qualité moyenne  | 75 - 90%  |
|  | Qualité médiocre | 50 - 75%  |
|  | Mauvaise qualité | < 50%     |

Tableau 17

| Qualité physio-chimique de l'eau par unité de distribution |                                                                                          |                                         |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Unité de distribution                                      | Taux de conformité sur l'eau mise en distribution                                        | Taux de conformité sur l'eau distribuée |
| Gondreville                                                | 0%      | 25%                                     |
| Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury                 | 0%      | 64%                                     |
| Boullarre / Étavigny                                       | 0%      | 100%                                    |
| Vauciennes                                                 | 0%      | 100%                                    |
| Vaumoise                                                   | 0%      | 100%                                    |
| Bouillancy                                                 | 0%      | 100%                                    |
| Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvil                  | 0%      | 100%                                    |
| Boursonne / Ivors                                          | 0%      | 100%                                    |
| Ormoy-le-Davien                                            | 0%      | 100%                                    |
| Péroy-les-Gombries                                         | 0%     | 100%                                    |
| Nanteuil-le-Haudouin                                       | 0%    | 100%                                    |
| Acy-en-Multien                                             | 0%    | 100%                                    |
| Brégy                                                      | 0%    | 100%                                    |
| Autheuil-en-Valois                                         | 0%    | 100%                                    |
| Rosoy-en-Multien                                           | 0%    | 100%                                    |
| Antilly                                                    | 14%   | 60%                                     |
| Rouvres-en-Multien                                         | 20%   | 100%                                    |
| Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long       | 20%   | 100%                                    |
| Ermenonville                                               | 20%   | 100%                                    |
| Bargny / Cuvergnon                                         | 20%   | 100%                                    |
| CCPV                                                       | 25%   | 95%                                     |
| Betz / Villers-Saint-Genest                                | 50%   | 100%                                    |
| Vez                                                        | 50%   | 100%                                    |
| Neufchelles / Varinfroy                                    | 67%   | 100%                                    |
| Montagny-Sainte-Félicité                                   | 75%   | 100%                                    |
| Chèvreville / Ognès                                        | 100%  | 100%                                    |
| Lévignen                                                   | 100%  | 100%                                    |
| Mareuil-sur-Ourcq                                          | 100%  | 100%                                    |
| Boisson-Fresnoy                                            | Pas d'analyse                                                                            | 100%                                    |
| Crépy-en-Valois                                            | Pas d'analyse                                                                            | 100%                                    |
| Russy-Bémont                                               | Pas d'analyse                                                                            | 100%                                    |
| Rééz-Fosse-Martin                                          | Pas d'analyse                                                                            | 100%                                    |
| Feigneux Bourg                                             | Pas d'analyse                                                                            | 100%                                    |
| Ève                                                        | Pas d'analyse                                                                            | Pas d'analyse                           |

Seules 3 des 27 unités de distribution productrices d'eau de la CCPV distribuent une eau de bonne qualité physico-chimique pour l'année 2024.

En 2024, à titre exploratoire, des analyses sur les pesticides ont été réalisées sur l'eau distribuée des communes d'Antilly et l'UDI de Thury-en-Valois / la Villeneuve-sous-Thury, ce qui explique les taux de conformités de respectivement 60 % et 64 % sur l'eau distribuée de ces deux UDI. Le dépassement de la limite de qualité sur les nitrates de 50 mg/l explique le taux de conformité de 25 % sur Gondreville.

Depuis janvier 2021 et juillet 2023, les métabolites de la chloridazone (produit phytosanitaire de type herbicide souvent associé aux cultures de betteraves), chloridazone desphényl et chloridazone méthyl-desphényl et du chlorothalonil (fongicide), chlorothalonil R471811, font l'objet de recherche lors du contrôle sanitaire. Le métabolite du chlorothalonil R417888 est recherché depuis juillet 2024. Ces métabolites sont classés comme pertinents (avec limite de qualité fixée à 0,1 µg/l par substance individuelle et 0,5 µg/l pour le total des pesticides), sauf le métabolite R471811 classé non pertinent depuis mai 2024. De nombreuses ressources de la CCPV sont concernées par la présence de ces métabolites.

L'eau peut continuer à être consommée dans ces communes, car le taux ne dépasse pas la valeur sanitaire maximale (Vmax) ou valeur sanitaire transitoire (VST), variable selon les pesticides. Afin de respecter les limites de qualité, qui vise à réduire la présence de ces résidus de pesticides au plus bas niveau, la CCPV travaille à la mise en place de mesures curatives afin de diminuer le taux de métabolites de chloridazone et de chlorothalonil et de mesures préventives de réduction à la source des pesticides.

Tableau 18

| Explications de non conformités sur l'eau mise en distribution en 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                         |              |                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité de distribution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Nombre d'UDI | Paramètre(s) dépassant les limites de qualité sur les pesticides et nitrates en 20244                                          |
| Betz / Villers-Saint-Genest                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1            | Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl                                                                          |
| Acy-en-Multien, Autheuil-en-Valois, Bargny / Cuvergnon, Bonneuil... / Émeville / Fresnoy... / Morienvil, Bouillancy, Boullarre / Étavigny, Brégy, Ermenonville, Lagny-Le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long, Nanteuil-le-Haudouin, Ormoy-le-Davien, Péroy-les-Gombries, Rouvres-en-Multien, Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury, Vaumoise, Vez | 16           | Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811                                |
| Boursonne / Ivors                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1            | Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + déséthylatrazine et oxadixyl |
| Gondreville, Vauciennes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2            | Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + nitrates                     |
| Antilly, Montagny-Sainte-Felicité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2            | Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + chlorothalonil R417888       |
| Rosoy-En-Multien                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1            | Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R417888, bentazone, déséthylatrazine   |
| Neufchelles / Varinfroy                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1            | Chlorothalonil R471811                                                                                                         |

## CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE

L'ARS programme annuellement une campagne de mesures sur les CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), car les canalisations en PVC posées avant 1980 sont susceptibles de relarguer des CVM, lorsque le temps de séjour de l'eau est supérieur à 48 heures. La limite de qualité pour l'eau du robinet est fixée à 0,5 µg/L, en application de la réglementation européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les prélèvements effectués en 2024 n'ont pas révélé la présence de chlorure de vinyle monomère sur les 28 unités de distribution sur lesquelles ce paramètre a été recherché dans le cadre du contrôle sanitaire.

## PFAS

Les PFAS c'est quoi ? Il s'agit de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), formant une vaste famille composée de plusieurs milliers de composés chimiques. Les PFAS présentent une forte persistance dans l'environnement, due à la solidité des liaisons carbone-fluor qui les composent. Elles offrent des propriétés antiadhésives, imperméabilisantes et résistantes aux fortes chaleurs. En conséquence, elles ont été largement utilisées depuis les années 1950 dans de nombreux domaines : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, gaz réfrigérants, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, dispositifs médicaux, produits phytopharmaceutiques, entre autres.

La limite de qualité de 0,10 µg/l sur les eaux mises en distribution pour la somme des 20 molécules recherchées dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Dans le cadre du diagnostic de forages, la CCPV a réalisé une campagne d'analyses exploratoire des PFAS sur 20 ressources en eau (dont 3 forages d'essais), qui vient compléter la campagne d'analyses exploratoire menée par l'ARS également en 2025 sur 2 ressources en eau de la CCPV (Lagny-le-Sec).

Vous trouverez ci-après la liste des ouvrages

concernés : Acy-en-Multien, Autheuil-en-Valois, Bonneuil-en-Valois, Bouillancy, Boursonne, Brégy, Droizelles (Forage d'essai), Ermenonville, Grivette 2 (Forage d'essai), Lagny-le-Sec (F1), Lagny-le-Sec (F2), Lévignen, Lévignen 2 (Forage d'essai), Mareuil-sur-Ourcq, Montagny-Sainte-Félicité, Nanteuil-Le-Haudouin, Neufchelles, Péroy-lès-Gombries, Rosoy-en-Multien, Russy-Bémont, Thury-en-Valois, Vauciennes.

Les PFAS seront intégrées dans le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La limite de qualité fixée à 0,10 µg/L sur les eaux mises en distribution pour la somme des 20 molécules recherchées dans les eaux destinées à la consommation humaine est respectée pour les 22 ressources en eau analysées.

## PERCHLORATES

A fortes doses, cette substance non cancérigène pourrait avoir une incidence sur la production d'hormones thyroïdiennes. Aucune limite de qualité n'est fixée pour ce paramètre. La Direction Générale de la Santé n'a pas intégré ce paramètre dans la nouvelle réglementation relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Tableau 18

| Unité de distribution                                | Perchlorates (µg/l) |
|------------------------------------------------------|---------------------|
| Boissy-Fresnoy                                       | Pas d'analyse       |
| Lévignen                                             | Pas d'analyse       |
| Vauciennes                                           | Pas d'analyse       |
| Chèvreville / Oignes                                 | 6,4 et 9,5          |
| Rééz-Fosse-Martin                                    | 4,9 et 6,1          |
| Montagny-Sainte-Félicité                             | 4,9 et 5,8          |
| Vez                                                  | 2,4 et 4,2          |
| Brégy                                                | 9,40                |
| Bouillancy                                           | 5,30                |
| Ermenonville                                         | 4,70                |
| Ormoy-le-Davien                                      | 4,50                |
| Gondreville                                          | 3,30                |
| Boursonne / Ivors                                    | 3,10                |
| Rosoy-en-Multien                                     | 3,10                |
| Péroy-les-Gombries                                   | 3,00                |
| Rouvres-en-Multien                                   | 2,40                |
| Acy-en-Multien                                       | 2,20                |
| Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury           | 2,20                |
| Vaumoise                                             | 2,00                |
| Ève                                                  | 1,80                |
| Feigneux Bourg                                       | 1,70                |
| Russy-Bémont                                         | 1,70                |
| Antilly                                              | 0,00                |
| Autheuil-en-Valois                                   | 0,00                |
| Bargny / Cuvergnon                                   | 0,00                |
| Betz / Villers-Saint-Genest                          | 0,00                |
| Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvall           | 0,00                |
| Boullarre / Étavigny                                 | 0,00                |
| Crépy-en-Valois                                      | 0,00                |
| Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long | 0,00                |
| Mareuil-sur-Ourcq                                    | 0,00                |
| Nanteuil-le-Haudouin                                 | 0,00                |
| Neufchelles / Varinfroy                              | 0,00                |

---

## Indice linéaire des volumes non comptés

---

Cet indice permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés.

L'indice linéaire de volumes non comptés pour l'ensemble de la CCPV est de 2,99 m<sup>3</sup> par jour et par km.

---

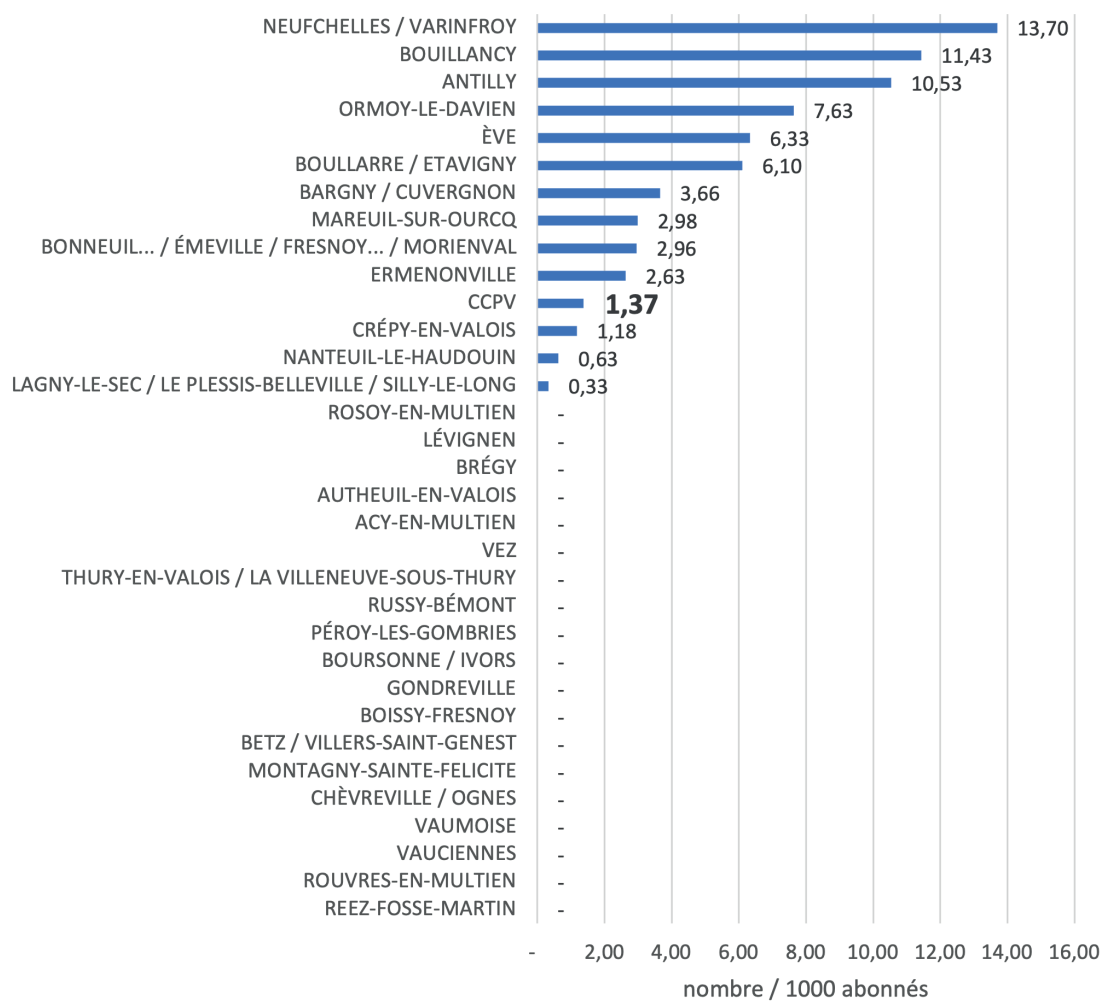
## Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés

---

Les taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, consécutives notamment à une fuite non programmée ou à une interruption de l'alimentation électrique sont donnés dans sur la figure suivante.

**Figure 14 :**

**Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées  
(en nombre/1 000 abonnés)**



L'année 2024 présente un nombre total d'interruptions de service non programmées de 27, soit un taux de 1,37 pour 1000 abonnés.

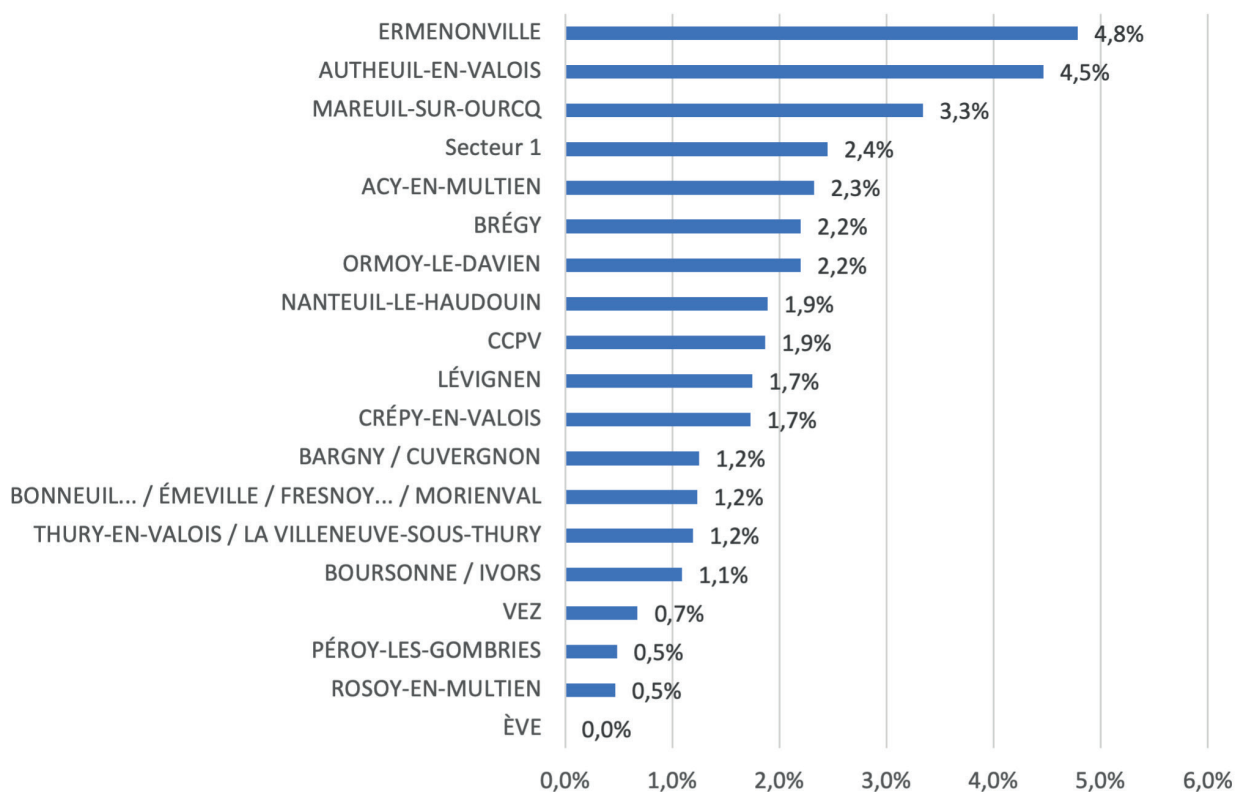
# Impayés sur les factures d'eau

En moyenne (pondérée par le montant facturé de chaque UDI), sur la CCPV, le taux d'impayés sur les factures de l'année 2023 est de 1,9 %.

Pour rappel, le taux d'impayés ne correspond pas aux abandons de créances, car les montants sont toujours dus et les payeurs relancés. Le taux d'impayés est disponible à l'échelle de chaque contrat et est présenté sur la figure ci-après.

**Figure 15 :**

***Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (2023) à l'échelle de chaque contrat***



---

# Réclamations

---

Les délégataires disposent d'un dispositif d'enregistrement et de suivi des réclamations permettant de mettre en avant les réclamations écrites et orales reçues sur l'année 2024. Il permet par une analyse fine de distinguer les réclamations orales des réclamations écrites. Seules ces dernières sont prises en compte dans le calcul du taux de réclamations. Cet indicateur n'intègre pour 2024 les réclamations reçues par la CCPV, le dispositif d'enregistrement et de suivi n'était pas pleinement opérationnel en 2024.

---

Le taux de réclamations des abonnés sur la CCPV sur 2024 est de 2,63/1 000 abonnés, soit 52 réclamations.

---

---

## Délai d'ouverture des branchements des nouveaux abonnés

---

Les règlements du service de la CCPV ou les contrats de délégation définissent un délai maximal d'ouverture de branchement au sens de l'indicateur déclaratif 151.0 à 1 et majoritairement 2 jours calendaires, n'intégrant pas le délai légal de rétractation. Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.

---

Ces délais sont respectés à 96 % sur le périmètre de la CCPV.

---

# 6

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### Montant des travaux engagés

Le montant des travaux ci-après n'intègre pas les travaux concessifs confiés aux délégataires de service ou de renouvellement des équipements électromécaniques, intégrés dans la part délégataire (Exemple : installation des dispositifs de sectorisation) et les travaux de création de branchements neufs, mis à la charge des pétitionnaires.

Les travaux engagés en 2024 sur le budget Eau potable de la CCPV se chiffrent à 1 633 k€ HT.

Tableau 19

| Détail des principaux travaux engagés en 2024 |                                              |                                      |                                                  |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Unité de distribution                         | Intitulé de l'opération                      | Montant € HT Catégorie payé sur 2024 | Catégorie                                        |
| Gondreville                                   | Rue de la Houatte et de l'Église             | 246 745                              | Renouvellement réseau                            |
| Crépy-en-Valois                               | Rue Hippolyte Clair                          | 144 617                              | Renouvellement réseau                            |
| Nanteuil-le-Haudouin                          | Rue de Crépy                                 | 193 755                              | Renouvellement réseau                            |
| Ève                                           | Rue de Courcelles, de l'Église et du Château | 59 174                               | Renouvellement réseau                            |
| Lévigen / Gondreville                         | Interconnexion entre Lévignen et Gondreville | 297 509                              | Qualité de l'eau et sécurité d'approvisionnement |
| Nanteuil-le-Haudouin et Silly-le-Long         | Interconnexion entre Lévignen et Gondreville | 587 116                              | Sécurité d'approvisionnement                     |

---

## Montant des subventions et concours versés

---

En 2024, la CCPV comptabilise 539 k€ de subventions d'investissements sur le budget annexe Eau potable, inclus les restes à réaliser. Les subventions d'exploitation sont de 400 € en 2024.

---

## Encours de la dette et annuités

---

L'encours de dette pour l'activité eau potable se monte à 759 k€ en 2024. Les annuités consacrées au remboursement de la dette se montent en 2024 à 214 k€, dont 192 k€ (90 %) sont portés à la section d'investissement et représentent donc le capital remboursé (par opposition aux intérêts portés à la section de fonctionnement).

---

## Immobilisations et amortissements

---

Les immobilisations totales liées à l'activité eau potable présentent une valeur nette comptable (VNC) de 18 932 k€ en 2024. La valeur brute est de 23 557 k€. Les dotations aux amortissements liées à l'activité eau potable s'élèvent à 0 k€ en 2024. Les immobilisations des communes et ex syndicats ont été intégrées dans la comptabilité en 2025, de ce fait aucun amortissement n'a été comptabilisé sur 2024.

---

## Durée d'extinction de la dette

---

La capacité d'autofinancement nette ou épargne brute du budget annexe Eau potable de la CCPV est de 788 k€ en 2024, à comparer avec un capital restant dû de 759 k€. La durée théorique d'extinction de la dette est d'une année en 2024, ce qui traduit un très faible endettement.

# Projet à l'étude ou en travaux pour 2025

Tableau 20

## Détail des principaux travaux de renouvellement de réseaux à l'étude ou en travaux pour 2025

| Unité de distribution                                | Nature des travaux                                                                                                        |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acy-en-Multien                                       | Rues du Tour de Ville et de Montaillant – 260ml ø 150mm                                                                   |
| Boissy-Fresnoy                                       | Réhabilitation du réservoir sur tour de 100 m3 + location d'un groupe électrogène de secours pendant la durée des travaux |
| Brégy                                                | Rue de Saint-Germain – 250 ml ø 150 mm                                                                                    |
| Crépy-en-Valois                                      | Avenue Paul Pauchet et carrefour rue de Soissons et rue de Saint-Germain – 450 ml ø 100 à 200 mm                          |
| Ermenonville                                         | Renouvellement conduite en plomb rue Jean-Jacques Rousseau                                                                |
| Ève                                                  | Rue de la Grande Cour – 60 ml ø 60 mm                                                                                     |
| Lévignen                                             | Rue du Valois – 170 ml ø 80 mm                                                                                            |
| Mareuil-sur-Ourcq                                    | Allée des Tamaris – 70 ml ø 80 mm                                                                                         |
| Nanteuil-le-Haudouin                                 | Rue du Moulin Ferry – 500 ml ø 150 mm                                                                                     |
| Péroy-les-Gombries                                   | Rues Bazin, Bourguerin et Ruby – 630 ml ø 150 mm (Sans ex RN2)                                                            |
| Bargny / Cuvergnon                                   | Cuvergnon – Rues Saint-Vaast et de Grands Champs – 370 ml ø 150 mm                                                        |
| Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury           | Thury-en-Valois – Renouvellement de 33 branchements en plomb                                                              |
| Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long | Le Plessis-Belleville – Rue de Billy – 550 ml ø 150 mm                                                                    |
|                                                      | Lagny-le-Sec – Le Plessis-Belleville – Maîtrise d'œuvre dévoiement de réseaux PN30                                        |
|                                                      | Lagny-le-Sec – Allée du Valois – 90 ml ø 60 mm                                                                            |
| Ognes / Chèvreville                                  | Rue des Fontaines à Ognes – 300 ml ø 100 mm                                                                               |
| Rosoy-en-Multien                                     | Maillage rue des Moulins 330 ml ø 150 mm. Renouvellement de 50 branchements en plomb.                                     |
| Péroy-les-Gombries                                   | Dévoiement et renforcement du réseau d'eau potable entre le Petit Vez et Saint-Mard – Vez                                 |

Tableau 21

| Détail des principaux travaux d'interconnexion, de sécurisation et de sectorisation à l'étude ou en travaux pour 2025 |                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité de distribution                                                                                                 | Nature des travaux                                                                                                                |
| Acy-en-Multien                                                                                                        | Pose de 3 débitmètres de sectorisation                                                                                            |
| Boullarre / Étavigny                                                                                                  | Travaux de mise en conformité sur la source et la bâche de pompage - Margelle de protection et double porte sur les deux ouvrages |
| Crépy-en-Valois                                                                                                       | Étanchéité couverture d'une cuve de réservoir                                                                                     |
| Ivors / Boursonne                                                                                                     | Réhausse tête de puits                                                                                                            |
| Lévignen                                                                                                              | Pose de 2 débitmètres de sectorisation                                                                                            |
| Interconnexion Lévignen / Gondreville                                                                                 | Installation d'un surpresseur au réservoir de Lévignen (3 x m³/h)                                                                 |
| Interconnexion Lévignen / Ormoy-le-Davien                                                                             | Maîtrise d'œuvre de l'opération (Travaux en 2026)                                                                                 |
| Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long                                                                  | Équipement et mise en service du forage F2bis                                                                                     |
| Nanteuil-le-Haudouin                                                                                                  | Diagnostic des réservoirs sur tour et renouvellement de la conduite de remplissage d'un des deux réservoirs                       |
| Interconnexion Nanteuil-le-Haudouin / Silly-le-Long                                                                   | Mise en service de l'interconnexion                                                                                               |
| Neuchelles / Varinfroy                                                                                                | Renouvellement pompe forage et sécurisation forage, bâtiment de traitement et réservoir                                           |
| Rééz-Fosse-Martin                                                                                                     | Sécurisation d'accès uniquement à la cuve du réservoir sur tour + pompe doseuse chlore sur installation de Bouillancy             |
| Rosoy-en-Multien                                                                                                      | Réalisation d'un branchement et d'une extension du réseau électrique pour la station de pompage                                   |
| Rouvres-en-Multien                                                                                                    | Pompe doseuse de chlore au réservoir                                                                                              |
| Vauciennes                                                                                                            | Sécurisation échelle et double-porte sur les 2 réservoirs + sécurisation trappe d'accès forage et bâtiment de pompage + chlorobox |
| Vaumoise                                                                                                              | Remplacement échelle de descente dans la cuve et clapets sur surpression                                                          |

# 7 DÉMARCHES STRUCTURANTES ENGAGÉES PAR LA CCPV

---

## Schéma directeur d'alimentation en eau potable

---

La Communauté de Communes du Pays de Valois entreprend la révision de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur son territoire dans le but de dresser un état des lieux exhaustif des conditions réglementaires, techniques et financières de l'alimentation en eau potable, incluant les hameaux. Cette démarche vise également à identifier les problèmes existants, qu'ils soient d'ordre réglementaire, technique, quantitatif ou qualitatif, à estimer les besoins futurs et à proposer des solutions viables, en envisageant plusieurs scénarios réalisables ou en élaborant un programme d'actions ou d'études pour lever les incertitudes. Dans le cadre de cette étude, un programme de travaux adapté aux besoins de la collectivité et à ses ressources, ainsi qu'une gestion de la phase transitoire incluant des études complémentaires, seront élaborés pour le court, moyen et long terme.

L'étude se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : recueil des données, état des lieux, visite des ouvrages et équipements, analyses des besoins et des évolutions futures, bilan besoins/ressources.
- Phase 2 : modélisation des réseaux.
- Phase 3 : scénarios d'optimisation de l'alimentation en eau potable, adoption d'un nouveau schéma directeur.

Les phases 1 et 2 sont déjà achevés, la phase 3 est en cours.

---

# Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

---

Le PGSSE est une démarche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau depuis la zone de captage jusqu'au robinet.

Les textes réglementaires nationaux de transposition de la directive « Eau potable » de 2020, rendent obligatoire la mise en place des PGSSE par les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE).

- d'ici juillet 2027 pour le PGSSE relatif à la partie Zone de captage (« PGSSE- volet ressource ») ;
- d'ici à janvier 2029 pour le PGSSE complet, c'est-à-dire couvrant tout le réseau d'eau (unité de traitement, réservoir de stockage...), depuis la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution d'eau (compteur d'eau).

La Communauté de Communes du Pays de Valois a pris les devants en lançant un marché commun avec le SDAEP. La phase 1 de l'état des lieux du système de distribution d'eau est déjà achevée, les 2 dernières phases de l'évaluation des risques sanitaires et les propositions d'améliorations sont en cours.

---

## Préservation de la ressource en eau et sobriété en eau

---

Depuis la prise de compétence eau potable, la communauté de communes travaille sur la préservation de la ressource en eau. Une stratégie de préservation de la ressource en eau est mise en place pour identifier les priorités d'intervention en termes de protection et de gestion quantitative et qualitative de la ressource. Cette stratégie sera intégrée à un contrat de territoire du Pays de Valois, dans lequel les priorités se traduisent en objectifs, puis en actions à mettre en œuvre.

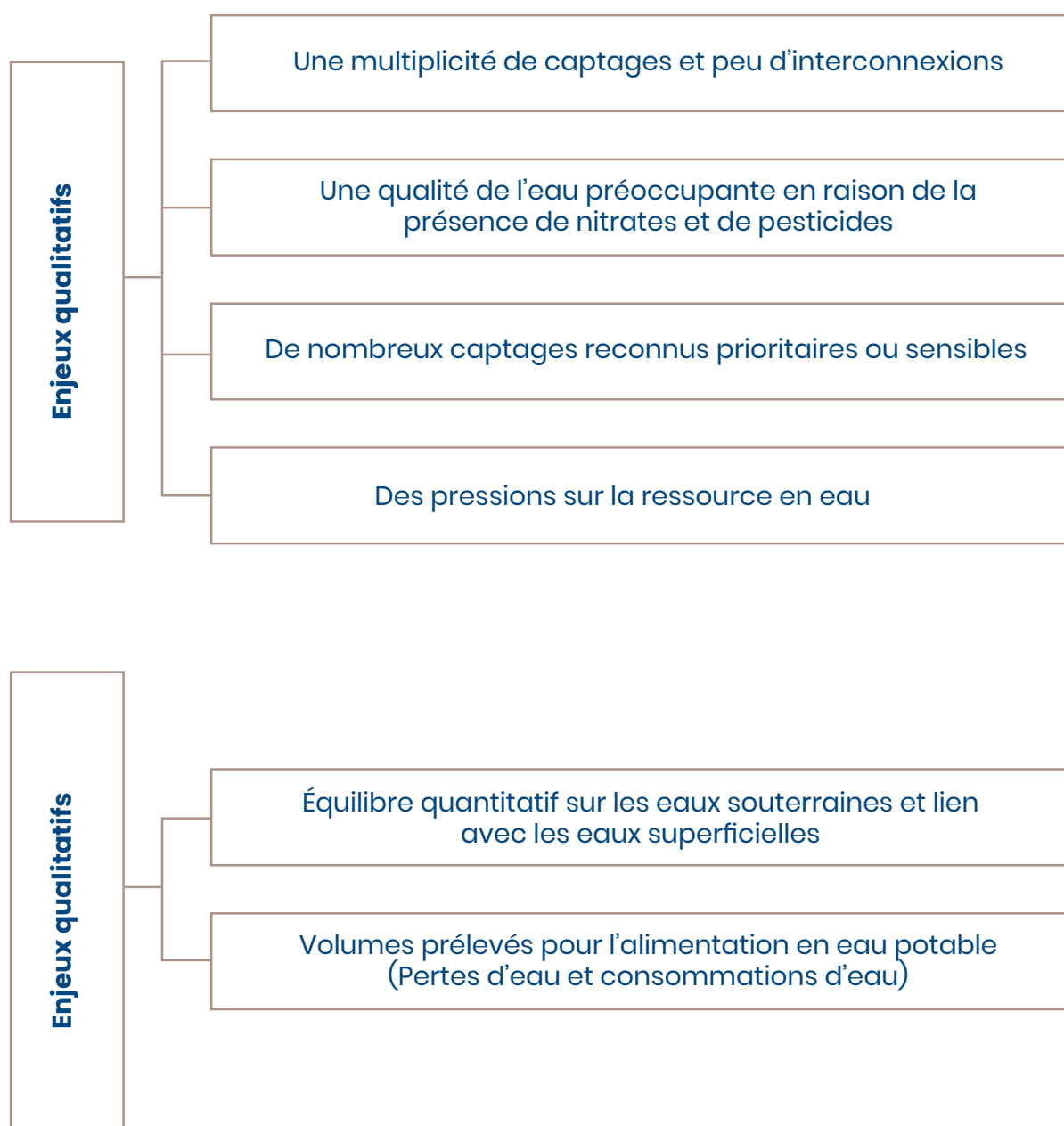
L'eau sur notre territoire reste, à ce jour, une ressource relativement abondante, avec des restrictions d'usage qui demeurent exceptionnelles. Toutefois, ces dernières années, des déficits hydrologiques apparaissent de plus en plus fréquemment en période d'étiage. Ces phénomènes s'expliquent par une alimentation réduite des cours d'eau, liée à la baisse progressive du niveau des ressources en eaux souterraines.

Les tensions sur la disponibilité de l'eau pour l'ensemble des usages pourraient s'accroître. Mais surtout, nous sommes déjà confrontés à des problématiques de qualité : les eaux de certains

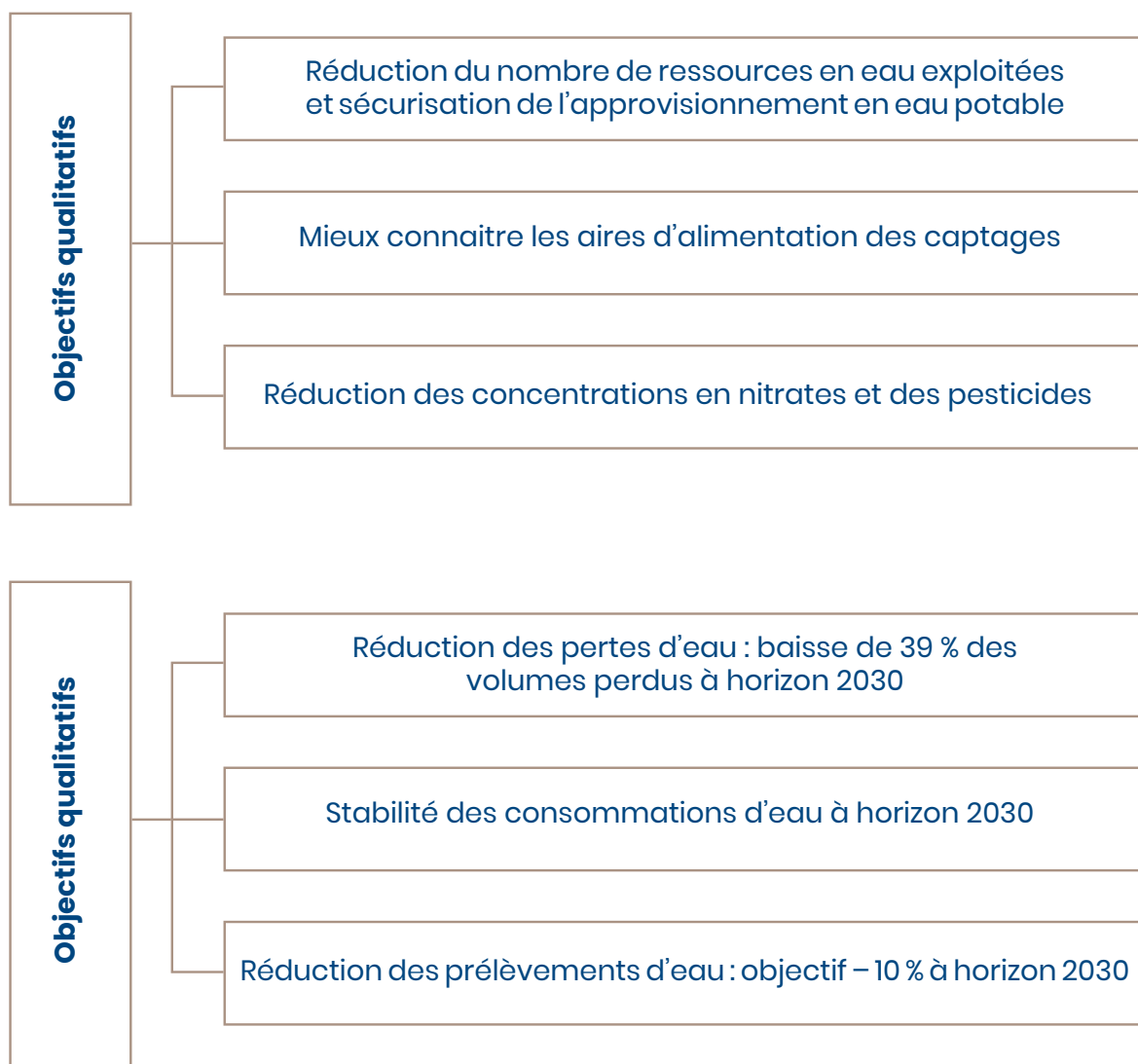
captages destinés à la consommation humaine présentent des teneurs en nitrates élevées. Par ailleurs, on y retrouve de plus en plus de produits phytosanitaires, dont certains sont interdits depuis plus de cinq ans. Leur détection témoigne de la vulnérabilité de nos aquifères face aux pollutions diffuses, de leur inertie, et de la nécessité d'engager dès maintenant des actions concrètes.

Les enjeux identifiés, les objectifs définis et les leviers d'action envisagés dans le cadre de cette stratégie sont présentés sous forme de graphes dans les pages suivantes.

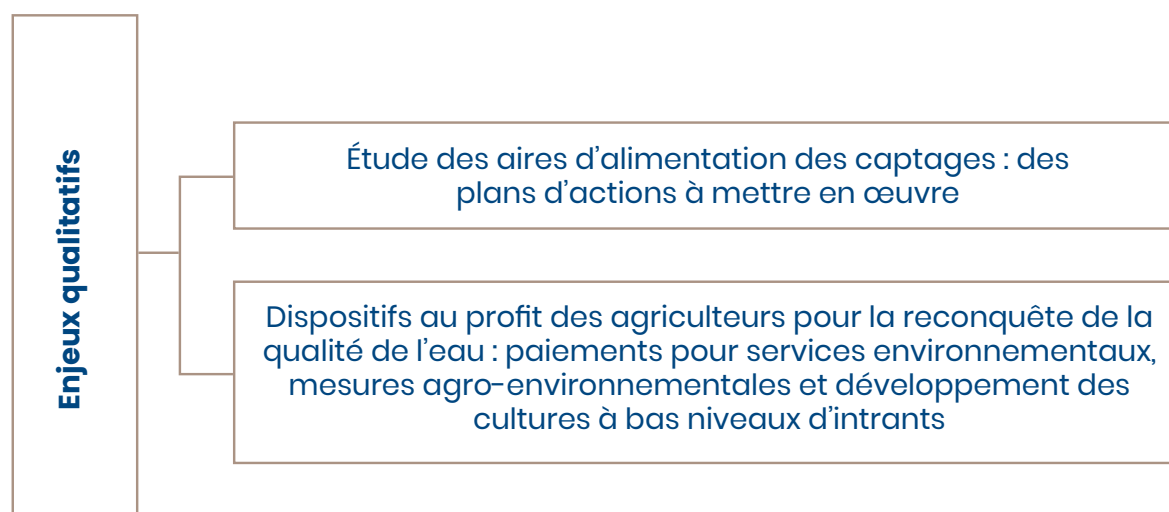
## LES ENJEUX

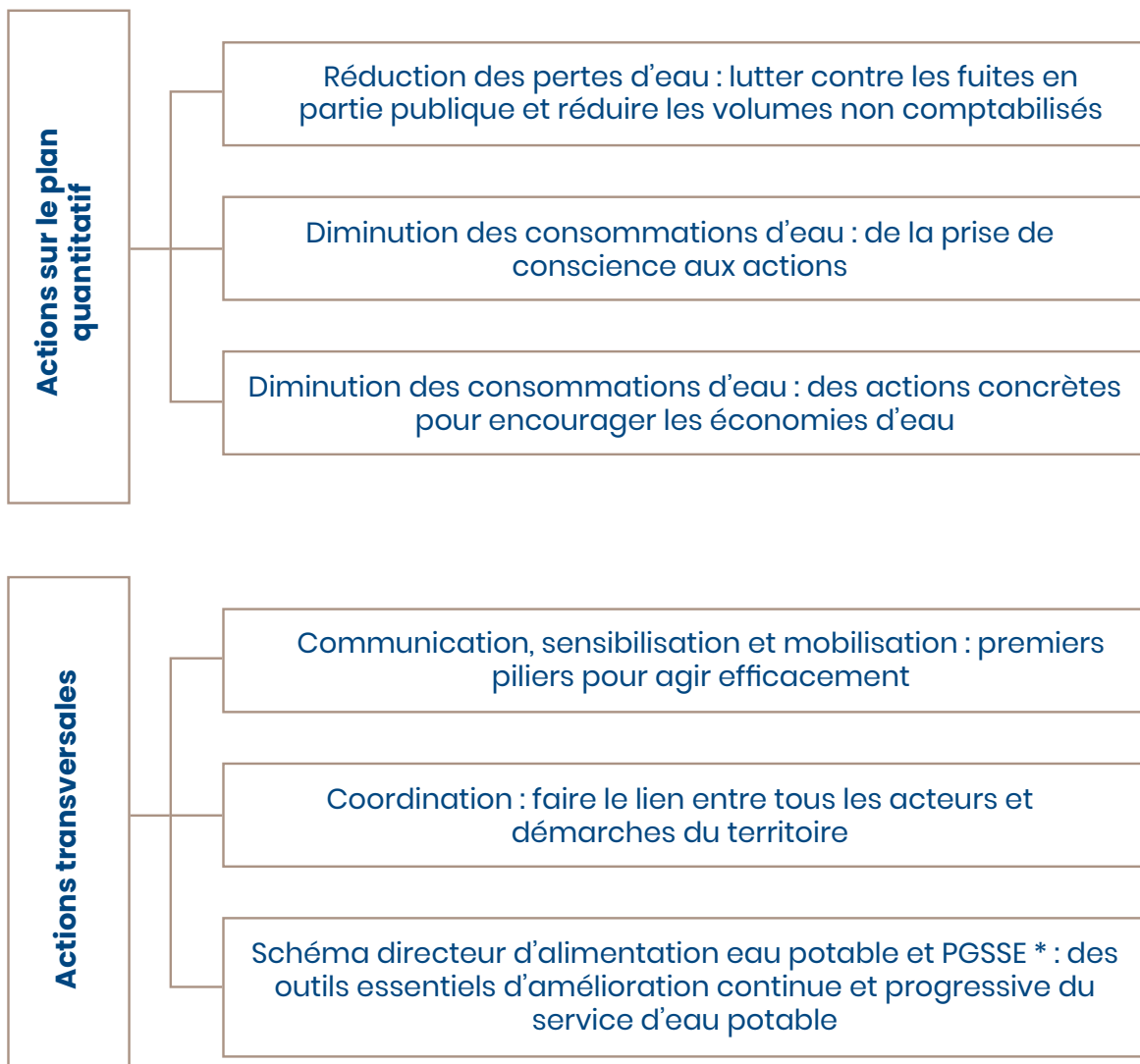


## LES OBJECTIFS



## LES ACTIONS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE VALOIS

LA PASSERELLE  
62, rue de Soissons  
60 800 Crépy-en-Valois

03 44 88 05 09

[info@cc-paysdevalois.fr](mailto:info@cc-paysdevalois.fr)



[www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)